Néologie en marche

numéro 42, 1985

Recherches terminologiques ponctuelles en néologie

Québec

86-0161/

Néologie en marche

numéro 42, 1985

Premier tirage, mai 1985
©Gouvernement du Québec, 1985
Dépôt légal – 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-09039-3
ISSN 0713-214X

Néologie en marche

numéro 42, 1985

Recherches terminologiques ponctuelles en néologie

Micheline Cayer
Christiane Loubier

Québec

Sous la direction de
Louis-Jean Rousseau
Chef du Service des
travaux terminologiques
Office de la langue française

Introduction

Dès le début, la collection Néologie en marche a voulu être un moyen privilégié de diffuser, chez les spécialistes comme dans le grand public, les résultats de recherches théoriques ou appliquées en néologie. Pour cette raison, la formule se devait d'être souple et c'est ainsi que se côtoient dans la même série de cahiers, des numéros qui renferment un ensemble d'articles terminologiques et d'autres, constitués de textes qui sont le fruit d'une réflexion théorique.

La recherche terminologique ponctuelle occupe une place importante à l'Office de la langue française. Elle ne doit donc pas être passée sous silence et c'est dans cette optique qu'au point de départ il a été convenu d'inclure dans les cahiers de néologie, les résultats de ce type de recherche sous le titre enquête spécifique.

Le présent cahier s'inscrit dans cette ligne de pensée et, bien que sa présentation matérielle se distingue de celle des enquêtes spécifiques déjà parues, son contenu relève du même type de recherche. Les dossiers qu'on y trouve ont été élaborés à la suite de demandes adressées à l'équipe de la néologie, la plupart par le biais du Service des consultations de l'O.L.F., les autres par celui de la

Commission de terminologie du même organisme. Des précisions sur la sélection des dossiers, la méthodologie employée et la structure des articles sont données plus loin sous le titre indications méthodologiques.

La publication d'un cahier de cet ordre présente un intérêt tout particulier. En effet, cela permet non seulement de diffuser les résultats de recherches terminologiques, mais aussi de faire connaître, autrement que dans un ouvrage purement didactique, les différentes étapes de la recherche ponctuelle en néologie.

Ainsi, en publiant ce cahier, nous espérons atteindre deux buts principaux. Tout d'abord, celui de démythifier le travail terminologique en attirant l'attention sur la rigueur de la démarche adoptée, laquelle est souvent perçue par le profane comme très arbitraire ou, à l'opposé, raffinée à l'excès. Ensuite, celui de mettre à la disposition des spécialistes de la langue, qu'ils pratiquent déjà leur profession ou qu'ils soient en formation, un outil de travail qui leur fournisse des exemples concrets de cas types qu'ils sont ou seront appelés à traiter.

Il reste donc à souhaiter que ces buts seront effectivement atteints et que le caractère "régional" de ce cahier, la majorité des termes et des notions qui y est étudiée étant intimement liée au contexte québécois, sera un atout supplémentaire pour gagner la faveur du public auquel il s'adresse.

Indications méthodologiques

Comme il a été dit précédemment, les dossiers contenus dans ce numéro de Néologie en marche ont été élaborés à la suite de demandes spécifiques. Bien entendu, parmi toutes les recherches ponctuelles effectuées par l'équipe de la néologie, seules celles qui présentaient une certaine exhaustivité et, par conséquent, suffisamment de fiabilité, en raison des données qu'il avait été permis de recueillir, ont été retenues pour être publiées. Le souci de diversifier les cas a également joué dans cette sélection. Enfin, la décision d'inclure des dossiers soumis aux membres de la Commission de terminologie de l'Office a été prise pour répondre à la demande qu'avaient formulée certains d'entre eux de voir publier le résultat de ces recherches.

La méthodologie adoptée est celle décrite dans la Méthodologie de la recherche terminologique ponctuelle. Essai de définition. Il est inutile de l'exposer de nouveau en détail ici, d'autant plus que la démarche suivie transparaît dans la présentation des articles. Cependant, il est bon de rappeler que la recherche ponctuelle porte sur un terme ou un groupe de termes isolés. On doit donc toujours évaluer le résultat de celle-ci après l'avoir replacée dans les limites du cadre documentaire et temporel dans lequel elle a été effectuée. La réserve qui vient d'être faite est accentuée quand, en plus, l'étude a été menée de manière à répondre dans des délais très brefs à une demande et quand celle-ci porte sur un cas néologique. Cette mise en garde, cependant, ne s'applique pas de la même manière aux dossiers

soumis à la C.T.O.L.F., la contrainte du temps étant réduite et le caractère non systématique limité autant que faire se peut.

Il faut aussi préciser que l'étude des néologismes à l'O.L.F. est née d'une volonté de franciser le lexique. La perspective adoptée est donc celle de l'observation critique, à mi-chemin entre l'observation pure et simple et la normalisation. Ceci entraîne nécessairement un jugement linguistique sur les unités étudiées, lequel amène parfois les auteures à recourir à la création lexicale ou, au contraire, à tirer de l'oubli des termes déjà en usage auxquels font concurrence les termes nouveaux relevés.

La présentation matérielle des articles est adaptée au type de renseignements présentés et elle prévoit :

1. l' **entrée**, qui correspond en fait au terme à partir duquel a été effectuée la recherche. Cette présentation a, bien sûr, l'inconvénient de mettre parfois ainsi en évidence des formes fautives, des marques déposées, des termes anglais, etc., ce que certains jugeront, avec raison, peu pédagogique comme approche. Mais cette façon de procéder a l'avantage de faciliter grandement l'accès aux notions, puisque les termes placés en entrée sont ceux sur lesquels butent les usagers;

2. l'indication du **domaine**, qui précise ceux auxquels sont indexés les termes traités. Celui qui précède la barre oblique est le générique et celui qui la suit le spécifique. La formulation de ceux-ci s'inspire, dans la mesure du

possible, du thésaurus de la Banque de terminologie du Québec. On remarquera que, dans certains cas, il n'est fait mention que d'un seul des deux types;

3. l' **exposé du cas**, où est expliqué de façon succincte le problème qui se pose et où sont fournies certaines données qui ont servi de base à l'étude;

4. l' **analyse linguistique**, qui regroupe, selon les cas, des attestations des termes à l'étude, relevées dans des documents terminologiques ou para-terminologiques, des renseignements sur l'origine et l'emploi de ceux-ci, l'identification des caractères de la notion[1], et enfin, l'étude de l'acceptabilité des termes. Nous tenons, toutefois, à souligner que le contenu de cette rubrique, tout en demeurant un reflet de la démarche suivie, est, la plupart du temps, une synthèse de l'analyse linguistique faite dans l'étude initiale. La reproduction intégrale de cette dernière aurait rendu la lecture des articles trop fastidieuse. Ainsi, seuls les citations et renseignements essentiels ont été conservés;

5. la **conclusion**, où on retrouve la ou les solutions jugées les meilleures;

---

1. Bien que de façon générale une seule notion soit traitée par dossier, il a été jugé pertinent, dans certains cas, d'étendre l'analyse à l'étude des notions apparentées, afin de bien déterminer la place qu'elles occupent dans le système de notions observé et aussi de bien identifier les relations qu'elles entretiennent avec la notion à l'étude.

6. le ou les **terme(s) retenu(s),** qui ont été reconnus comme acceptables, selon les critères fixés dans la méthodologie de la recherche terminologique en néologie de l'Office de la langue française, et qui dénomment de la façon la plus juste la notion à l'étude. Il peut s'agir de termes néologiques déjà en usage, de termes non néologiques qui ont été estimés plus adéquats que leurs concurrents néologiques ou encore, de termes proposés, c'est-à-dire du cru des auteures, pour combler un trou dans le lexique ou pour remplacer un terme inapproprié. Chacun de ces termes est suivi d'un indicatif de grammaire;

7. la **définition,** qui recouvre exactement la notion dénommée par les termes retenus qui précèdent. Dans les cas où celle-ci n'est pas suivie d'une source, il faut comprendre qu'elle est formulée par les auteures;

8. et enfin, la **note,** qui indique que le dossier a été soumis à la C.T.O.L.F. et qui fait part, s'il y a lieu, de la décision prise par cette dernière.

Il faut aussi signaler que, dans les articles terminologiques, il arrive qu'on discute du terme, de la notion ou de la chose. Pour distinguer chacun de ces éléments, un signe a été attribué aux deux premiers; le terme est souligné et la notion est entre guillemets.

En outre, plutôt que de joindre une seule bibliographie à la fin du cahier, les auteures ont préféré faire suivre chaque dossier d'une courte bibliographie dans laquelle figurent uniquement les documents qui ont servi à leur élaboration. Cela signifie que certaines références qui étaient données dans la bibliographie de la recherche

initiale ont été retranchées, lorsqu'il y a eu synthèse de celle-ci, ou que certains ouvrages ont été omis, lorsque les renseignements qu'ils avaient fournis se retrouvaient de façon plus complète dans d'autres ouvrages déjà cités.

On retrouve, dans les dernières pages du cahier, un index cumulatif des termes figurants soit en entrée, soit dans le corps d'un article. Chacun est suivi du numéro du dossier où il est traité.

Enfin, une liste des abréviations employées dans ce cahier peut être consultée à la suite de cette introduction et une table des matières apparaît à la fin du cahier.

mars 1985 Les auteures

Liste des abréviations

adj.	:	adjectif
amér.	:	américain
angl.	:	anglais
anglic.	:	anglicisme
Co./Cie	:	Company/Compagnie
coll.	:	collection; collaborateur(s)
etc.	:	et cetera
f.	:	féminin
inc.	:	incorporée/incorporated
ltd/ltée	:	limited/limitée
m.	:	masculin
n.	:	nom
n°(s)	:	numéro(s)
p.	:	pagination/page(s)
s.p.	:	sans pagination
suppl.	:	supplément
s.v.	:	sub verbo
vol.	:	volume(s)

1. AÉROBIQUE

Domaine : conditionnement physique/

Exposé du cas :

Depuis quelques années on a vu se multiplier les programmes de conditionnement physique. Une des dernières formules à voir le jour est la danse aérobique, mise au point aux États-Unis par l'actrice Jane Fonda.

L'adoption, dans les pays francophones, de cette pratique née en terre étrangère, a influencé, comme c'est souvent le cas, la terminologie française qui lui est reliée, d'où cette étude portant sur l'emploi du terme aérobique.

Analyse linguistique :

Pour connaître l'origine du terme à l'étude, il faut d'abord examiner son équivalent anglais aerobic. Jusqu'à tout récemment, ce dernier était employé pour qualifier les organismes ayant besoin d'oxygène libre pour se développer. Puis, la notion s'est élargie et le terme a été substantivé. C'est ce que révèlent les définitions relevées dans The Barnhart Dictionary of New English since 1963 et The Second Barnhart Dictionary of New English.

1. "Aerobics, n. system of building up the body by means of exercises which develop the use of oxygen by the body."

2. "Aerobic, adj. of or relating to aerobics (a system of building up physical fitness developed by Kenneth H. Cooper, an American physician, by correlating oxygen consumption and pulse rate with various exercises)."

3. "Aerobic, adj. of, relating to, or improving the body's consumption or use of oxygen."

En français, pour dénommer la notion nouvelle, le procédé normal aurait été, à l'instar de la langue anglaise, d'avoir recours à l'adjectif existant aérobie, en étendant tout simplement son aire notionnelle et en changeant sa catégorie grammaticale au besoin.
On a préféré produire, par analogie avec la terminaison anglaise -ic(s), le calque aérobique. Ce dernier n'est toutefois encore employé qu'en position adjectivale (danse aérobique) contrairement à son homonyme anglais.[1]

---

1. En France, bien qu'on retrouve l'adjectif aérobique dans certains documents, le terme qui est répertorié dans les dictionnaires courants est l'emprunt déformé aérobic, utilisé comme substantif.

Il faut dire, à la décharge de cette création, que la forme aérobie est peu répandue, puisque l'utilisation du suffixe -bie pour former des adjectifs est assez rare. Les exemples qu'on en trouve sont souvent réservés au domaine des sciences naturelles, à l'exception du terme amphibie, qui est employé dans d'autres champs d'activité pour désigner ce qui peut être utilisé tant sur la terre que dans l'eau.

De plus, du seul point de vue morphologique, la formation aéro- + bios + -ique est parfaitement acceptable en français, puisque le suffixe -ique sert principalement à former des adjectifs, dérivés de termes en -ie, comme c'est le cas pour aérobie/aérobique, aérobie ayant valeur ici de substantif.

Conclusion :

. Ce retour aux racines premières aéro- et -bios se trouve également justifié, si on pense aux avantages que procure l'emploi d'un terme distinct pour désigner une notion nouvelle. Le fait d'être monoréférentiel, de présenter une forme quasi similaire à son équivalent anglais, et de posséder un potentiel de substantivation qui le rend apte à désigner éventuellement l'ensemble des exercices physiques qui exploitent plus particulièrement les systèmes respiratoire et circulatoire, font du terme aérobique une dénomination tout à fait acceptable et viable.

Terme retenu :

AÉROBIQUE, adj. et n.

Définition :

(Relatif à la) gymnastique qui met à profit les appareils respiratoire et circulatoire.

BIBLIOGRAPHIE

Barnhart (Clarence L.), Steinmetz (Sol) et Barnhart (Robert K.), The Barnhart Dictionary of New English since 1963, Bronxville, Barnhart/Harper & Row, 1973, p. 33.

Barnhart (Clarence L.), Steinmetz (Sol) et Barnhart (Robert K.), The Second Barnhart Dictionary of New English, Bronxville, Barnhart/Harper & Row, 1980, p. 12.

Elle, n° 1908, 2 août 1982, p. 46.

Le Nouvel observateur, n° 947, 1er janvier 1983, p. 40-43.

Robert (Paul), Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1984, p. 28.

Robert (Paul), Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré, 1970, vol. 1, p. 466.

2. ARCADE

Domaine : loisirs/

Exposé du cas :

Au Québec, on emploie le terme arcade pour dénommer les salles de jeux électroniques installées dans les endroits publics (bars, cafés, locaux aménagés à cet effet). Le volume des demandes adressées au Service des consultations de l'Office de la langue française concernant l'acceptabilité du terme arcade, ainsi que l'intention de différentes municipalités de la région de Québec de réglementer l'établissement des salles de jeux électroniques sur leur territoire, ont justifié d'entreprendre l'analyse linguistique des termes en usage afin de déterminer lequel de ceux-ci est le plus apte à dénommer adéquatement le local réservé à la pratique des jeux électroniques (ou jeux vidéo[1]).

---

1. Les termes jeu vidéo et jeu électronique étaient sentis comme interchangeables depuis leur apparition. Cependant, de plus en plus, jeu électronique (jeu dont le mouvement des pièces mobiles est commandé électroniquement) fait figure de générique par rapport à jeu vidéo qui désigne les jeux électroniques utilisant un écran de visualisation.

Analyse linguistique :

Des lacunes d'ordre documentaire, en particulier le retard qu'accusent les dictionnaires anglais et français dans l'enregistrement des nouvelles unités lexicales, ont forcé les auteures à baser une partie de leur étude sur des hypothèses plutôt que sur des données certaines. C'est ainsi que l'analyse du terme arcade et de son dérivé syntagmatique arcade de jeux se voit fondée sur une étymologie présumée. La conclusion de cette partie de l'étude restera donc vraie dans la mesure ou l'étymologie sera confirmée ultérieurement.

arcade

L'explication la plus pausible, sur le plan étymologique, veut que le terme français arcade, employé pour désigner le local réservé à la pratique des jeux électroniques dans un lieu public, vienne de son homonyme anglais arcade.

À l'origine, aux États-Unis, l'exploitation des jeux électriques (billards, etc.) s'est faite dans les foires. Les jeux, le plus souvent, étaient alignés dans des galeries en arcades appelées penny arcade, ce terme se définissant comme suit : "a public amusement hall with various coin-operated game and vending machines" (Webster's New World Dictionary, 1978, p. 1051). Par la suite, ce genre de commerce a pris de l'expansion et a débordé le

cadre des foires, délaissant ainsi le décor architectural traditionnel mais conservant toujours l'appellation de penny arcade. On peut facilement imaginer la suite : les jeux électroniques ont remplacé les jeux électriques; penny arcade s'est abrégé en arcade et puis le français a récupéré l'emprunt en même temps que la réalité.

Si on admet l'explication qui précède, on en conclut que c'est la notion architecturale d'arcades qui a donné son nom aux salles de jeux électroniques. Sous cet angle, la démarche est tout à fait acceptable tant en anglais qu'en français, puisque dans une langue comme dans l'autre la synecdoque permet un tel transfert de notions. Des exemples connus, comme les Arcades du Palais-Royal ou les Arcades de la rue de Rivoli, le prouvent.

Un problème se pose, toutefois, puisque maintenant l'exploitation de ce type de commerce ne se fait plus nécessairement dans un décor architectural en arcades; l'appellation arcade a ainsi perdu beaucoup de sa motivation. Cependant, on peut comparer le présent cas à des phénomènes identiques en français de perte du contenu notionnel premier; par exemple, la pause-café ne suppose plus nécessairement qu'on y boit du café, mais fait plutôt référence à un arrêt momentané de travail.

On pourrait donc, à la rigueur, concevoir ce glissement notionnel si l'évolution décrite plus haut s'était produite en français. Or, ce n'est pas le

cas. C'est la notion anglaise qui peu à peu a évolué et en est venue à recouvrir les salles de jeux électroniques. En français, le terme et la notion nouvelle qu'il désigne se trouvent ainsi parachutés dans le lexique au même titre que n'importe quel emprunt.

Enfin, il faut ajouter que le terme arcade, s'il avait été maintenu, aurait dû être au pluriel, puisque la désignation d'un lieu par ce terme, en français, implique nécessairement la présence d'une série d'arcades et non d'une seule.

arcade de jeux

L'acceptation ou le rejet du syntagme arcade de jeux s'appuie en partie sur l'analyse du terme arcade; mais elle repose aussi, d'une part, sur la définition de ce même terme par rapport à la notion en cause et, d'autre part, sur l'évaluation de la pertinence du déterminant jeux.

Ainsi, dans l'hypothèse où le terme arcade aurait été jugé satisfaisant, la sélection des caractères notionnels pertinents aurait mené à la définition suivante : local réservé à la pratique des jeux électroniques, dans un endroit public. L'expression arcade de jeux serait donc devenue automatiquement redondante, puisque la notion de "jeux électroniques" aurait été incluse dans le premier élément du syntagme.

En outre, on peut se demander si, de toute façon, il n'est pas dangereux de faire suivre arcade par le terme jeux sans l'adjectif électroniques ou vidéo. En effet, l'abréviation de syntagmes comme jeux électroniques et jeux vidéo, qui sont eux-mêmes néologiques, enlève beaucoup de clarté à l'appellation arcade de jeux.

galerie de jeux vidéo
galerie d'amusement

Sans doute pour contourner le piège du terme arcade, soupçonné d'anglicisme, on retrouve les variantes galerie de jeux vidéo et galerie d'amusement.

L'emploi du terme galerie est inspiré de la définition même du terme arcade que donnent la plupart des dictionnaires généraux. Dans ce sens, on peut dire que le procédé est habile et que le recours au générique permet d'éviter le premier problème que pose le spécifique, soit la dénomination d'une réalité par le biais de l'aspect architectural qui est aujourd'hui souvent absent de cette même réalité. Toutefois, la notion de "galerie", bien que plus près de la notion en cause, implique elle aussi un ajustement pour que l'une et l'autre se recouvrent parfaitement. En effet, elle sous-entend que le lieu ainsi nommé est plus long que large, qu'il sert de passage ou qu'il est destiné à la promenade. Or, ces derniers points ne sont pas toujours caractéristiques du lieu public où on s'adonne à la pratique des jeux électroniques. Comme c'est le

cas pour arcade, il faudrait donc consentir à une perte du contenu notionnel pour justifier l'emploi du terme galerie.

Dans l'éventualité de cette acceptation, il faut ajouter que des deux expressions galerie de jeux vidéo et galerie d'amusement, seule la première saurait être conservée. En effet, le terme amusement est trop général et son usage sous-entendrait qu'on trouve dans une galerie ainsi nommée, une variété de divertissements, alors qu'au contraire, on cherche à qualifier un lieu public destiné spécifiquement à la pratique des jeux électroniques. La notion de "jeu", dans le cas présent, est donc plus précise que celle "d'amusement".

De plus, on peut présumer que toute expression formée à partir du terme centre soulèverait la question de l'aptitude de celui-ci à dénommer la notion en cause. On sait que sous l'influence de l'anglais center, l'emploi de centre s'est répandu en français et qu'il en résulte parfois une certaine confusion. La nuance est parfois difficile à saisir et les définitions des lexicographes ne sont pas toujours suffisamment éclairantes. Il faut peut-être simplement rappeler qu'en anglais, tout endroit où on mène une activité peut être qualifié de center, alors qu'en français, il ne suffit pas qu'un endroit soit consacré à une activité particulière pour qu'on le nomme centre, encore faut-il qu'il s'agisse du point de convergence d'un type d'activité.

salle de jeux automatiques

L'adjectif automatique, s'il peut s'appliquer à certains appareils qu'on trouve dans quelques-unes des salles de jeux ne peut rendre compte de la réalité qu'on cherche à nommer. Les jeux électroniques sont à l'origine même des salles de jeux telles qu'on les connaît aujourd'hui et c'est leur exploitation publique qui a amené en français l'emprunt arcade. Les deux notions sont à ce point liées que l'expression jeux d'arcade fait uniquement référence aux jeux électroniques.

Comme l'appellation jeux automatiques renvoie à la notion de "jeux mécaniques qui ne demandent pas l'intervention de l'homme, ou sinon indirectement", on comprend qu'elle ne saurait ni remplacer celle de jeux électroniques (syntagme lexicalisé) ni tenir lieu de générique vis-à-vis celle-ci.

salle de jeux électroniques

De toutes les dénominations actuellement en usage, salle de jeux électroniques est sans contredit la seule qui n'ait besoin d'aucune adaptation pour convenir parfaitement à la notion étudiée.

Le terme salle désignant, dans un édifice ouvert au public, un vaste local aménagé suivant sa destination sans référence à la forme de celui-ci, peut aussi s'appliquer au local réservé à la pratique des jeux électroniques, quel que soit le style

architectural du lieu. Le complément jeux électroniques vient préciser sans ambiguïté la destination de celui-ci.

Toutefois, certains allèguent que la longueur du syntagme salle de jeux électroniques est un inconvénient majeur et que sa forme abrégée, salle de jeux, fait davantage référence, dans les esprits, à la pièce réservée aux enfants dans une demeure privée.

Le premier argument paraît peu convaincant dans la mesure où d'autres syntagmes formés à partir du mot salle, en français, comportent le même nombre de termes (salle des pas perdus) et que l'expansion de l'expression salle de jeux électroniques ne peut être considérée comme excessive étant comparable à celle de bien d'autres syntagmes utilisés couramment dans la langue française. S'appuyer sur ce seul principe pour rejeter un syntagme reviendrait à condamner bon nombre d'appellations et appauvrirait n'importe quelle langue.

Quant à la deuxième objection, elle appelle le commentaire suivant : le contexte, dans une situation de communication, est un élément qui joue un rôle primordial dans la clarté du discours. L'ignorer équivaut à fausser les données. Ainsi, l'abréviation salle de jeux, prise hors contexte et placée dans une communication orale, pourrait tout aussi bien être confondue avec le syntagme salle de jeu(x), employée pour désigner les salles d'un casino. Cependant, il est tout à fait juste de pren-

dre en considération l'aspect nouveau du phénomène dans la confusion qui peut résulter de la forme abrégée salle de jeux. La solution réside alors non pas dans le rejet de l'expression, mais dans l'emploi du syntagme dans sa forme intégrale aussi longtemps qu'il n'aura pas perdu son caractère néologique.

Conclusion :

Enfin, d'après les renseignements recueillis, il apparaît qu'en France, le syntagme salle de jeux électroniques est le plus courant, étant même reconnu officiellement en matière de fiscalité.

Bien entendu, cet argument est extra-linguistique, mais il a tout de même son poids du point de vue terminologique, puisqu'il s'inscrit dans une volonté possible d'uniformisation. Pour bien comprendre son importance, il faut se rendre compte que, de la même façon, il aurait été possible d'invoquer, en faveur du terme arcade, le fait qu'il soit fort répandu au Québec, s'il avait été jugé acceptable sur le plan linguistique. Mais tel n'est pas le cas, comme il a été démontré plus haut.

Terme retenu :

SALLE DE JEUX ÉLECTRONIQUES, n. f.

Définition :

Établissement ou, dans un lieu public, local réservé à la pratique des jeux électroniques.

Note :

Par le biais d'un avis interne, la Commission de terminologie de l'Office de la langue française a recommandé d'employer le terme salle de jeux électroniques ou encore, la forme abrégée jeux électroniques pour les besoins de l'affichage.

BIBLIOGRAPHIE

L'Actualité, vol. 2, n° 11, novembre 1977, p. 64.

Association française de normalisation, NF C91-110, août 1977, p. 3.

Dagenais (Gérard), Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada, Québec/Montréal, Éditions pédagogia inc., 1967, p. 144.

Deak (Étienne et Simonne), Grand dictionnaire d'américanismes, Paris, Éditions du Dauphin, 1973, p. 538.

Excellence, janvier 1983, p. 18-20-21.

Gardez (Antonia), Lévy (Robert) et de Monléon (Marie-Michèle), Néologie en marche. Série b: langues de spécialités, coll. "Néologie en marche", n° 10, Office de la langue française, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, p. 21.

Girodet (Jean), Logos. Grand dictionnaire de la langue française, Paris, Bordas, 1976, vol. 2, p. 1721.

Info Cap-Rouge. Ce qui se passe au conseil municipal, vol. 9, n° 5, 24 novembre 1982, p. inconnue.

L'Ordinateur individuel, n° 43, décembre 1982, p. 121 à 123.

L'Ordinateur individuel, n° 45, février 1983, p. 129.

Petit Larousse illustré 1985, Paris, Librairie Larousse, 1985, p. 1064.

Le Point, n° 533, 6 décembre 1982, p. 121.

Progrès-dimanche, 27 février 1983, p. 5.

Le Soleil, 17 novembre 1982, p. A-6.

Le Soleil, 30 décembre 1982, p. inconnue.

Le Soleil, 6 avril 1983, p. A-3.

Sûreté, février 1983, p. 11 à 22.

Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^{e} et du XX^{e} siècle, sous la direction de Bernard Quemada, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1983, vol. 10, p. 701.

Walt Disney Productions, Comprendre comment ça marche dans la ville, Paulton (Avon) et London, Livre-Loisirs ltée, 1980, p. 139-146-147.

Webster's New World Dictionary, 2e édition collégiale, Toronto, Nelson Foster & Scott ltd, 1980, p. 1051.

3. ARTOTHÈQUE

Domaine : art/

Exposé du cas :

Au Québec, vers 1979, on commence à utiliser le terme artothèque pour désigner le service de prêt d'oeuvres d'art des bibliothèques centrales de prêt[1]. Cette appellation, déjà connue en Belgique par l'existence de L'Artothèque de Bruxelles, fait également son apparition en France vers la fin des années 70 et s'applique alors à un service particulier à l'intérieur d'une bibliothèque ou d'un musée.

Étant donné la prolifération des termes créés depuis quelques années avec le suffixe -thèque, la mise en circulation de ce néologisme soulève nécessairement la question de son acceptabilité.

Analyse linguistique :

Le terme artothèque est formé du radical art- suivi

---

1. Les bibliothèques centrales de prêt sont des organismes régionaux subventionnés par l'État, qui ont pour but d'aider à élargir les services des bibliothèques publiques des municipalités de moins de 5 000 habitants, en leur prêtant des volumes, des disques, des oeuvres d'art et d'autres biens culturels.

de la voyelle de liaison o et du suffixe -thèque qui signifie "ranger", "collectionner". L'élément art- peut sembler discordant si l'on pense que le suffixe -thèque, jusqu'à tout récemment, était employé en juxtaposition avec un radical identifiant une notion concrète, comme dans les termes suivants : (bibliothèque, discothèque (sens premier), photothèque etc.).

Cependant, un relevé de plusieurs termes se terminant en -thèque permet d'observer que la nouvelle tendance renverse la première et que des termes comme musicothèque, médiathèque, sonothèque sont maintenant rattachés à des notions abstraites.

Conclusion :

Sa conformité au système de la langue, comme l'a démontré l'analyse linguistique qui précède, ainsi que sa large diffusion tant dans les pays francophones de l'Europe qu'au Québec, font d'artothèque un terme qui peut facilement s'intégrer dans la langue et ce malgré le fait que seul le Grand dictionnaire encyclopédique Larousse l'ait répertorié depuis son apparition.

Terme retenu :

ARTOTHÈQUE, n. f.

Définition :

Organisme pratiquant le prêt d'oeuvres d'art ou de reproductions. (Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, 1982, vol. 1, p. 719).

BIBLIOGRAPHIE

Les arts, sous la direction d'André Akoun et Jean-Louis Ferrier, Paris, La Bibliothèque du C.E.P.L., 1973, p. 130.

Gouvernement du Québec, Le Guide 83-84, Ministère des Communications, 1983, p. 453-456.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1982, vol. 1, p. 719.

Grand Larousse de la langue française, sous la direction de L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey, Paris, Librairie Larousse, 1971, vol. 1, p. LXII.

4. CAVERNICOLE

Domaine : /spéléologie

Exposé du cas :

Dans le domaine de la spéléologie, on tend parfois à employer l'adjectif cavernicole pour désigner ce qui est relatif aux cavernes. Ainsi, on y a recours pour qualifier un site, un territoire, une unité, un milieu ou un phénomène. La concurrence entre les adjectifs cavernicole et caverneux, qui découle de cet usage, est à l'origine de l'analyse qui suit.

Analyse linguistique :

Le suffixe -cole, tiré du latin colere, qui veut dire "cultiver, habiter, honorer", sert à former, en français, des adjectifs dont le premier élément est un nom à radical latin, lequel est adjoint au suffixe par la voyelle de liaison i.

Cavernicole fait partie de la série la plus courante d'adjectifs ainsi formés, où la base verbale -cole représente le verbe habiter et confère ainsi au terme dont elle est un élément le sens de "qui habite." C'est seulement en tenant compte de ce caractère notionnel, qu'il est possible d'envisager un emploi nouveau du terme cavernicole, comme ce

fut le cas lorsqu'on a étendu son champ d'application à la flore (autrefois, il n'était employé que pour les animaux), ou lorsqu'on lui a attribué la définition suivante :
"qui concerne la vie dans les cavernes" (Trésor de la langue française, 1977, vol. 5, p. 335).

C'est ainsi qu'on peut parler de l'existence cavernicole des hommes de Cro-Magnon, c'est-à-dire du genre de vie que menaient ces hommes dans les cavernes; ou du monde cavernicole, c'est-à-dire de l'ensemble des êtres vivants qui habitent une caverne, ou encore tout simplement des cavernicoles.

Le suffixe -eux, pour sa part, sert à former, à partir du substantif caverne, l'adjectif caverneux que le Trésor de la langue française définit comme suit :

"1. qui comporte des cavernes;
2. qui par son origine, ses propriétés a rapport avec les cavernes."

Il semble donc que l'adjectif caverneux suffit à rendre les notions dénommées par les syntagmes suivants : site cavernicole, territoire cavernicole, unité cavernicole, milieu cavernicole et phénomène cavernicole.

Ainsi, on devrait employer lieu caverneux (autrefois en usage à la place de caverne) au lieu de site cavernicole, puisqu'il s'agit d'un lieu qui présente les caractéristiques d'une caverne et non

qui habite ou qui concerne la vie dans les cavernes, ce qui serait une absurdité.

Le territoire ou l'unité cavernicole renferment des cavernes; c'est donc, dans les deux cas, le premier sens de l'adjectif caverneux qui correspond à cette notion.

Quant aux expressions milieu cavernicole et phénomène cavernicole, elles peuvent présenter une certaine ambiguïté; on peut entendre milieu cavernicole au sens d'ensemble des éléments matériels et des agents physiques qui conditionnent la vie d'un organisme dans une caverne. L'adjectif cavernicole peut alors se comprendre comme "relatif à la vie dans les cavernes" et est ainsi fidèle à la notion d'"habiter" contenue dans -cole. En revanche, on peut entendre milieu cavernicole comme "espace matériel, élément physique au sein duquel se forme une caverne" et on doit alors remplacer cavernicole par caverneux (sens 2). De même, il est impropre d'employer cavernicole en parlant du phénomène que constitue la formation ou l'existence d'une caverne. Il faut alors parler de phénomène caverneux. Cependant, on peut imaginer qu'il existe des phénomènes cavernicoles, c'est-à-dire des phénomènes caractéristiques de la vie dans les cavernes.

Conclusion :

L'extension de sens qu'on tend à faire subir à l'adjectif cavernicole est inutile et injustifiée

puisque, d'une part, l'adjectif caverneux est déjà en usage et recouvre parfaitement la notion à dénommer et que, d'autre part, le suffixe -cole ne permet pas un tel élargissement.

Terme retenu :

CAVERNEUX, adj.

Définition :

Qui par son origine, ses propriétés a rapport avec les cavernes (Trésor de la langue française, 1977, vol. 5, p. 334, A-2).

Terme retenu :

CAVERNICOLE, adj.

Définition :

Qui concerne la vie dans les cavernes (Trésor de la langue française, 1977, vol. 5, p. 335, B).

BIBLIOGRAPHIE

Carpentier (Robert), Classement de la documentation spéléologique, coll. "Documents", Montréal, Société québécoise de spéléologie, 1976, p. 57-58.

Girodet (Jean), Logos. Grand dictionnaire de la langue française, Paris, Bordas, 1976, vol. 1, p. 384.

Grand Larousse de la langue française, sous la direction de L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey, Paris, Librairie Larousse, 1971, vol. 1-6, p. XIII-XIV-XXI-LX- 634-635.

Robert (Paul), Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1970, vol. 1, p. 670.

Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^{e} et du XX^{e} siècle, sous la direction de P. Imbs, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1977, vol. 5, p. 334-335.

5. CONIBEAR

Domaine : /chasse

Exposé du cas :

L'appellation Conibear est la marque déposée d'un type de piège ainsi nommé d'après son inventeur F. Conibear, trappeur canadien. L'emploi d'une marque déposée comme générique étant interdit, il a fallu procéder à la recherche d'une autre appellation pour dénommer la notion.

Analyse linguistique :

Il convient d'abord de signaler que le syntagme conibear trap a été relevé dans A Dictionary of Canadianisms on Historical Principles avec les renseignements suivants :
"conibear(trap), n. (after F. Conibear, a Canadian expert on trapping) a kind of trap that kills its victims instantly."

À partir de ceux-ci et de la description du piège que donne le Manuel pratique du trappeur québécois, laquelle est reproduite plus bas, il est possible d'isoler les caractères pertinents de la notion à dénommer.
"Ce [[les pièges Conibear]] sont des pièges faits de grosses broches d'acier dont les mâchoires,

lorsque vues de côté et lorsque le piège est ouvert, représentent un "X". Le ressort simple ou double qui les actionne est enroulé en spirale, trois tours sur lui-même à la base, et leur donne une force de poussée formidable, assez pour casser le dos d'un animal. [[...]] La mort qui en résulte est instantanée."

Parmi les caractéristiques du piège dont il est question, deux d'entre elles présentent un intérêt quant à la dénomination de l'objet : sa forme et son principe de fonctionnement. En effet, le français offre la possibilité de désigner la notion à partir de l'une ou l'autre.
Ainsi, on peut nommer le piège, soit d'après sa forme, piège en x, soit d'après son principe de fonctionnement, brise-échine ou casse-échine.

Il existe une troisième solution qui consiste à former un dérivé en s'inspirant du nom de l'inventeur. En l'occurrence, l'adjonction du suffixe -ier, employé dans la création de substantifs qui désignent des objets, à Conibear, permet la formation du terme conibearier.

Conclusion :

L'emploi du terme conibearier faciliterait sans doute l'identification du type de piège puisque ce dernier est connu depuis son invention, tant en français qu'en anglais, sous le nom de Conibear ou piège Conibear.

Toutefois, les autres appellations proposées et particulièrement brise-échine, si l'on en croit la manière dont il a été reçu dans le milieu, semblent suffisamment transparentes pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant à l'objet qu'elles servent à désigner.

Termes retenus :

CONIBEARIER, n. m.
BRISE-ÉCHINE, n. m.
CASSE-ÉCHINE, n. m.
PIÈGE EN X, n. m.

Définition :

Piège à ressort dont les mâchoires en forme de x, tuent l'animal instantanément, lorsqu'elles se referment, en lui fracturant la colonne vertébrale.

BIBLIOGRAPHIE

A Dictionary of Canadianisms on Historical Principles, Toronto, W.J. Gage Limited, 1967, p. 166.

Dubois (Jean), Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain, Paris, Librairie Larousse, 1962, p. 15.

The Encyclopedia Americana, édition internationale, Danbury (Connecticut - États-Unis), Americana Corporation, 1979, vol. 27, p. 37-38.

Goose (André), La néologie française aujourd'hui. Observations et réflexions, Paris, Conseil international de la langue française, 1975, p. 5-6.

Grand Larousse encyclopédique, Paris, Librairie Larousse, 1963, vol. 8, p. 477.

Provencher (Paul), Le Manuel pratique du trappeur québécois, Montréal, Sports/famille, 1971, p. 46-47.

6. CONSERVATIONNISTE

Domaine : environnement/

Exposé du cas :

Au Québec, dans le domaine de l'environnement, plusieurs termes sont en concurrence pour désigner la personne qui, militante ou non, est en faveur de l'amélioration de la qualité de l'environnement. La confusion qui existe vient non seulement du grand nombre de termes en usage, mais aussi du recoupement de certains de ceux-ci avec des appellations d'emploi ou des noms de spécialistes et parfois de leur non-équivalence avec leur homonyme anglais. Il a donc fallu procéder à l'analyse des différents termes afin de déterminer quelle est l'appellation la plus apte à dénommer la notion à l'étude.

Analyse linguistique :

protecteur
conservateur

Il est peu souhaitable, bien que théoriquement envisageable, d'avoir recours aux dérivés des termes protection et conservation que sont les termes protecteur et conservateur. D'une part, ceux-ci sont déjà consignés dans les ouvrages lexicographiques

avec des sens différents mais voisins de celui à l'étude. Pour les adopter sans risque de confusion, il faudrait donc les faire suivre d'un qualificatif. D'autre part, les rares attestations de ces deux termes dans le sens à l'étude font parfois penser à des emplois quasi métonymiques.

naturaliste

Déjà polysémique et employé différemment de part et d'autre de l'Atlantique, naturaliste est loin d'être le terme idéal pour clarifier la situation déjà fort complexe.
En effet, après avoir longtemps désigné le savant ou la personne qui étudie l'histoire naturelle (appelée plus tard sciences naturelles), le terme tend de plus en plus, comme le soulignent le Logos et Le Robert à être réservé à un usage littéraire d'une part, et à la désignation du professeur d'histoire naturelle, d'autre part, les noms précis de chacun des spécialistes lui étant préférés dans un contexte scientifique et professionnel.

En revanche, au Québec, sous l'influence du terme anglais naturalist, qui s'applique plus spécifiquement au biologiste qui travaille sur le terrain par opposition au biologiste qui se consacre à la recherche en laboratoire, le terme naturaliste est employé comme générique pour désigner les spécialistes en sciences naturelles et également comme appellation d'emploi pour désigner les interprètes de la nature qui travaillent dans les parcs nationaux, provinciaux et les réserves, étant donné la

formation en biologie que possède la majorité de ceux-ci.
En outre, il ne faut pas oublier que le tandem naturalisme/naturaliste est exploité dans d'autres domaines pour dénommer nombre de doctrines et leurs adeptes.

protectionniste

Le terme français protectionniste, quant à lui, est déjà bien identifié au domaine de l'économie dans le sens qu'on lui connaît et que consignent les ouvrages lexicographiques généraux et spécialisés.
Il risque donc d'être fort gênant de l'intégrer dans le vocabulaire de l'environnement si on pense que dans certains pays francophones, la question de l'environnement est elle-même presque d'ordre politico-économique. Cela risquerait de créer plus d'ambiguïté encore sur le plan notionnel.

écologiste

De tous les termes relevés pour désigner la personne qui est en faveur de l'amélioration de la qualité de l'environnement, seul écologiste figure dans cette acception dans un document lexicographique, (Trésor de la langue française, 1979, vol. 7, p. 678).
Son inconvénient majeur vient de ce qu'il est également employé pour désigner le "spécialiste de l'écologie", notion peu précise qui elle-même favorise la multiplication des emplois d'écologiste au-

tant de fois qu'il y a de sens accordés au terme écologie.

Il en résulte une confusion qui dépasse parfois le plan linguistique et entraîne une opposition entre les deux groupes qui sont tenants du titre. L'idéal, pour remédier à cette situation, serait, bien sûr, puisque le français offre cette possibilité que l'anglais n'a pas, de réserver le suffixe -iste (écologiste) aux adeptes de l'écologisme et d'adopter l'appellation écologue pour qualifier le spécialiste. Mais cette proposition ne résiste pas à la réalité sociolinguistique qui est celle de la résistance au changement, d'autant plus que le terme écologiste n'est pas à rejeter pour des raisons de morphologie déficiente, mais de polysémie gênante.

environnementaliste

Le terme environnementaliste présente un profil analogue à celui d'écologiste. D'une part, il est consigné dans certains ouvrages lexicographiques au sens de "spécialiste de l'environnement" ce qui en fait un terme quasi polysémique, si on songe que le terme environnement peut lui-même recouvrir différentes notions. D'autre part, bien que non répertorié dans les dictionnaires au sens qui fait l'objet de la présente étude, il aurait pu répondre adéquatement au besoin de dénomination qui se fait sentir, en distinguant, à partir des suffixes -iste et -logue, l'adepte du spécialiste (environnementaliste/environnementologue).

Mais là encore, cette solution reposant à la fois sur l'adoption d'une création lexicale, environnementologue, et sur la modification notionnelle du terme environnementaliste, il ressort que le risque d'augmenter la confusion dans une terminologie déjà précaire serait trop grand.

Conclusion :

conservationniste

Enfin, le dernier terme, conservationniste, qu'on peut considérer, selon l'angle sous lequel on se place, comme un dérivé de conservation au même titre que conservateur, analysé plus haut, ou comme un calque de l'anglais conservationist, demeure celui qui présente le plus d'avantages pour dénommer la notion à l'étude.

Bien qu'il puisse être perçu comme un calque, puisque les définitions que donnent les dictionnaires du terme anglais conservationist recoupent les attestations du terme français, il demeure conforme au système de la langue française, tant sur le plan morphologique que sur le plan notionnel. Il est de plus monoréférentiel, ce qui, dans l'état actuel des choses est un atout majeur.

Son seul désavantage est de ne pas posséder, pour l'instant, un terme correspondant comme conservationnisme pour désigner la doctrine. Mais il y a tout lieu de croire que cette lacune serait comblée instinctivement si le terme conservationniste s'imposait.

Terme retenu :

CONSERVATIONNISTE, n.

Définition :

Personne qui, militante ou non, est sensibilisée à l'importance d'une action visant l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Note :

Le cas qui vient d'être exposé est un extrait d'un dossier présenté à la Commission de terminologie de l'Office de la langue française.

BIBLIOGRAPHIE

Barnhart (Clarence L.), Steinmetz (Sol) et Barnhart (Robert K.), The Barnhart Dictionary of New English since 1963, Bronxville, Barnhart/Harper & Row, 1973, p. 43-145-152-381.

Barnhart (Clarence L.), Steinmetz (Sol) et Barnhart (Robert K.), The Second Barnhart Dictionary of New English, Bronxville, Barnhart/Harper & Row, 1980, p. 176.

Charbonneau (J.-P.) et coll., Encyclopédie de l'écologie. Le présent en question, Paris, Larousse, 1977, p. 9.

Conseil international de la langue française, La Clé des mots, Paris, CILF, 1974, n° 4991.

Conseil international de la langue française, Vocabulaire de l'environnement, Paris, Hachette, 1972, s.p.

Dictionary of Scientific and Technical Terms, 2e édition, New York, McGraw-Hill Book Company, 1978, p. 507.

Ehrlich (Eugene) et coll., Oxford American Dictionary, New York, Oxford University Press, 1980, p. 135-203-214.

Foulquié (Paul), Vocabulaire des sciences sociales, Paris, Presses universitaires de France, 1978, p. 117-118.

Gilbert (Pierre), Dictionnaire des mots contemporains, coll. "Les usuels du Robert", Paris, Le Robert, 1979, p. 159-189-190-199.

Gilbert (Pierre), Dictionnaire des mots nouveaux, Paris, Hachette-Tchou, 1971, p. 179-189.

Golfin (Jean), Les 50 mots-clés de la sociologie, Toulouse, Privat, 1972, p. 48 à 51.

Grand Larousse de la langue française, sous la direction de L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey, Paris, Librairie Larousse, 1972-1976, vol. 2-5, p. 921-4712.

Grand Larousse encyclopédique, Paris, Librairie Larousse, 1963, vol. 7, p. 283.

Grand Larousse encyclopédique. Paris, Librairie Larousse, 1975, suppl. 2, s.p.

Larousse de la langue française. Lexis, sous la direction de Jean Dubois, 2e édition, illustrée, Paris, Librairie Larousse, 1979, p. 389-596-1145.

Lebreton (Philippe), Éco-Logique, initiation aux disciplines de l'environnement, Paris, Interéditions, 1978, p. VI.

Lemaire (Frans C.) et (Emmanuelle), Dictionnaire de l'environnement, coll. "Marabout Université", Verviers (Belgique), Marabout, 1975, p. 129-147.

Petit Larousse illustré 1985, Paris, Librairie Larousse, 1985, p. 340.

Robert (Paul), Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1970, vol. 4, p. 378.

Robert (Paul), Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1985, p. 600-665.

The Shorter Oxford English Dictionary on Historical Principles, Oxford, The Clarendon Press, 1970, p. 1359.

6,000 Words. A Supplement to Webster's Third New International Dictionary, Springfield, G. & C. Merriam Company, 1976, p. 67.

Société d'Énergie de la Baie James, Vocabulaire de l'environnement français-anglais, Montréal, La Société, 1980, p. 15.

Société Radio-Canada, 1980, fiches nos 462-463.

Stein (Jess), The Random House Dictionary of the English Language, New York, 1973, p. 312-452-477.

Thinès (Georges) et Lempereur (Agnès), Dictionnaire général des sciences humaines, Paris, Éditions universitaires, 1975, p. 590.

Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^{e} et du XX^{e} siècles, sous la direction de P. Imbs, Centre national de la recherche scientifique, Paris, 1979, vol. 7, p. 677-678.

Webster's New Collegiate Dictionary, Springfield, G. & C. Merriam Company, 1974, p. 241-360-382-442-556.

Webster's New World Dictionary, 2^{e} édition collégiale, Toronto, Nelson Foster & Scott ltd, 1974, p. 302-442-443-468.

Webster's Third New International Dictionary of the English Language Unabridged, Springfield, G. & C. Merriam Company, 1971, p. 483-720-760-1100.

Willems (Emilio), Dictionnaire de sociologie, adaptation française par Armand Cuvillier, 2^{e} édition augmentée, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1970, p. 94.

7. **COQUETELIER** ou **COQUETELLIER**

Domaine : alimentation/

Exposé du cas :

L'Office de la langue française adoptait, il y a quelques années, la graphie française coquetel en remplacement de cocktail au sens de "mélange de boissons dans la composition duquel entre l'alcool" (Le Petit Robert, 1984, p. 330).

Cette décision devait nécessairement avoir des répercussions sur l'orthographe des dérivés de coquetel d'où la présente analyse sur le doublement du l du terme coquetelier, lequel désigne le "récipient (métallique, etc.), formé d'une double timbale, que l'on utilise pour la préparation des cocktails et boissons glacées" (Le Petit Robert, 1984, s.v. shaker, p. 1810).

Analyse linguistique :

Le problème des lettres doubles en français est loin d'être résolu et demeure fort épineux, surtout lorsqu'il s'agit de créer un néologisme par dérivation, comme c'est le cas de coquetel/ coquete(l)lier.

Étant donné qu'il n'existe pas de règle fixe sur le doublement des consonnes (sauf peut-être dans le cas de la formation des féminins), il faut procéder par analogie tout en tenant compte des différents facteurs (étymologie, phonétique, euphonie, etc.) qui peuvent avoir joué dans la fixation des graphies rencontrées comportant des lettres doubles. Aussi, le doublement d'une consonne étant lié à la consonne elle-même (h, j, q, v, x et z ne doublent jamais, b, d et g, rarement), l'étude portera exclusivement ici sur la lettre l et plus particulièrement sur celle-ci associée au phonème "ɛ" (dans ɛl) en finale, puisque ce dernier semble jouer un rôle déterminant. De plus, la comparaison sera restreinte aux dérivés en -ier des termes se terminant en ɛl de manière à rester le plus près possible du cas de coquetel + -ier.

Il faut distinguer dès le départ, trois types de "comportements" des termes en l dans le processus de dérivation en -ier, selon leur graphie d'origine.

1. Il y a le groupe de mots qui comportent deux l à l'origine et qui gardent deux l dans leur dérivé en -ier.

Exemples :	dentelle	dentellier[1]
	prunelle	prunellier
	mirabelle	mirabellier
	selle	sellier
	ficelle	ficellier

2. Il y a celui où, sous l'effet de la dérivation, se produit le phénomène inverse du doublement, c'est-à-dire celui de la réduction de deux à un l.

Exemples :	vaisselle	vaisselier
	vermicelle	vermicelier
	cannelle	cannelier
	chandelle	chandelier
	ficelle	ficelier[2]

---

1. Le Petit Robert donne deux prononciations [dɑ̃tɔl(ɛ)lje], ce qui laisse à penser qu'il y avait peut-être à l'origine une hésitation sur le plan de la graphie ou que, pour des raisons d'euphonie, on tend plus naturellement à prononcer [dɑ̃tɔlje]. Littré prend d'ailleurs la peine sous dentellier de faire une remarque à propos de cette anomalie qui veut que dentellier s'écrive avec deux l, mais que la prononciation usuelle soit [dɑ̃tɔlje] alors que cette prononciation est celle des termes en -ier avec un seul l.

2. Littré donne ficellier et le Dictionnaire inverse de la langue française, ficelier.

3. Enfin, on retrouve le cas des termes avec un seul l avant et après la dérivation.

Exemples :	hôtel	hôtelier
	cheptel	cheptelier
	bourrel[1]	bourrelier

Ce dernier cas est fort peu représenté dans la langue française sous cette forme (-el/-elier). Toutefois, si on y joint la forme modifiée de -el, -eau, la liste s'allonge de façon sensible.

Exemples :	tombeau	tombelier
	chameau	chamelier
	oiseau	oiselier
	râteau	râtelier
	cordeau	cordelier
	chapeau	chapelier
	tonneau	tonnelier
	couteau	coutelier
	boisseau	boisselier
	bateau	batelier
	pinceau	pincelier

---

1. Le terme d'ancien français bourrel, désignant un harnais, est disparu du lexique aujourd'hui, mais il est à l'origine du terme bourrelier.

Conclusion :

Lors du dépouillement effectué aux fins de la présente analyse, aucun exemple de termes en -el qui doublent la consonne l dans leur dérivé en -ier, n'a pu être retracé.

Même si cette quatrième possibilité reste virtuellement envisageable, aucune règle ne lui étant officiellement contraire en français, et malgré la superficialité et le manque d'"exhaustivité" de cette étude, la conclusion qui s'impose est que la graphie coquetelier serait plus en accord avec l'usage établi.

Terme retenu :

COQUETELIER, n. m.

BIBLIOGRAPHIE

Catach (Nina), Denux (Roger) et Golfand (Jeanne), Orthographe et lexicographie, C.N.R.S., Paris, Didier, 1971, vol. 1, p. 91-92.

Juilland (Alphonse), Dictionnaire inverse de la langue française, London, Mouton et Co., 1965, p. 83.

Littré (Émile), Dictionnaire de la langue française, Paris, Gallimard/Hachette, 1969, vol. 3, p. 1546.

Robert (Paul), Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1984, p. 330-495-1810.

Thimonnier (René), Code orthographique et grammatical, Paris, Hatier, 1970, p. 41 à 43 - 73 à 75.

Villa (Thérèse), Guide de rédaction des menus, coll. "Cahiers de l'Office de la langue française", Québec, Direction générale des publications gouvernementales, Gouvernement du Québec, 1984, p. 33.

8. DEMO

Domaine : art/spectacle

Exposé du cas :

Les producteurs et les distributeurs, dans le monde artistique, ont besoin, avant de donner le feu vert à l'enregistrement d'un disque ou à la mise sur pied d'un spectacle, de juger de la qualité du projet qui leur est soumis. La pratique courante aujourd'hui, pour les artistes, est de présenter, la plupart du temps sur un support magnétique, un extrait de leur répertoire ou un aperçu d'ensemble du projet qu'ils ont conçu. L'appellation la plus répandue pour dénommer cet échantillon est demo dont l'acceptabilité a été mise en doute à quelques reprises.

Analyse linguistique :

Le terme demo est un emprunt direct de la forme abrégée du terme anglais demonstration, comme en font foi les définitions des deux dictionnaires généraux anglais suivants :

"a phonograph or tape recording made to demonstrate he talent of a performer, quality of a song, etc." (Webster's New World Dictionary, 1978, p. 375);

"a sample or type of record, play, etc., used for demonstration" (The Barnhart Dictionary of New English since 1963, 1973, p. 125).

Pour remplacer cet emprunt, on a déjà relevé dans un article du Paris Match le terme maquette. On peut présumer que cette solution découle d'un emploi du même terme dans un sens plus large, dans le domaine de la publicité :

"projet permettant de donner l'aperçu le plus juste de ce que sera la réalisation" (Dictionnaire des néologismes officiels, 1984, p. 115).

De plus, dans le domaine de l'électroacoustique, on retrouve le syntagme maquette sonore qui désigne le "produit de l'enregistrement de sons fait généralement sur support magnétique en vue de les préparer et d'organiser leur composition sonore pour une gravure sur disque" (Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, 1984, vol. 7, p. 6633).

Cette dernière notion, très voisine de celle à l'étude, vient confirmer l'intérêt que représente le terme maquette pour remplacer l'emprunt demo. Toutefois, il convient de souligner que pour éviter toute confusion entre les différents emplois du terme maquette, utilisé comme on l'a vu dans des domaines connexes, il devient essentiel de qualifier ce dernier.

Conclusion :

Étant donné que la maquette que remettent les artistes aux producteurs ou aux distributeurs tient lieu, d'une certaine manière, d'audition ou d'essai, il a semblé tout indiqué d'intégrer ces notions dans les appellations proposées. Elle a l'avantage de préciser la notion à l'étude, sans la restreindre, comme l'aurait fait un qualificatif comme musical, et elle offre la possibilité, par le fait même, d'inclure sous la dénomination ainsi formée les échantillons vidéo qui, on peut aisément le présumer, ne manqueront pas, dans un avenir prochain, d'emboîter le pas aux échantillons sonores.

Termes retenus :

MAQUETTE D'AUDITION, n. f.
MAQUETTE D'ESSAI, n. f.

Définition :

Enregistrement, la plupart du temps sur support magnétique, qui permet de juger du talent d'un artiste ou de la qualité d'un projet artistique.

BIBLIOGRAPHIE

Barnhart (Clarence L.), Steinmetz (Sol) et Barnhart (Robert K.), The Barnhart Dictionary of New English since 1963, Bronxville, Barnhart/Harper & Row, 1973, p. 125.

Dictionnaire des néologismes officiels. Tous les mots nouveaux, sous la direction d'Alain Fantapié et Marcel Brulé, Paris, Franterm, 1984, p. 115.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1984, vol. 7, p. 6633.

Grand Larousse de la langue française, sous la direction de L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey, 1973, vol. 3, p. 1745.

Paris Match, n° 1725, 18 juin 1982, p. 18.

Webster's New World Dictionary, 2e édition collégiale, Toronto, Nelson Foster & Scott ltd, 1978, p. 375.

9. DYMO

Domaine : /matériel de bureau

Exposé du cas :

Au Québec, la marque déposée Dymo est fréquemment utilisée pour dénommer les appareils à imprimer en relief dont on se sert pour fabriquer des étiquettes. Étant donné l'impossibilité, sur le plan juridique, d'employer une marque déposée comme générique, une recherche en ce sens a dû être effectuée.

Analyse linguistique :

Il faut noter tout d'abord qu'aucune attestation de Dymo n'a été relevée tant dans les dictionnaires généraux que spécialisés, anglais ou français. Cependant, le dépouillement de périodiques français spécialisés dans les articles de bureau, a fourni trois expressions pour désigner le genre d'appareil décrit plus haut. En voici l'analyse.

pince à étiqueter

C'est le terme rencontré le plus fréquemment. Il présente toutefois deux inconvénients majeurs. Premièrement, le verbe étiqueter qui constitue le deuxième élément du syntagme ne signifie pas "faire

des étiquettes", mais bien "poser des étiquettes", ce qui n'est pas le cas d'un appareil de marque Dymo, comme il a été mentionné précédemment. Deuxièmement, il est également employé comme synonyme d'étiqueteuse, terme qui désigne précisément l'appareil qui sert à fabriquer, mais aussi à poser les étiquettes. La polysémie, dans ce cas, serait donc gênante.

mini-étiqueteur

Pour les mêmes raisons que celles invoquées dans l'étude de pince à étiqueter, concernant le sens du verbe étiqueter, le terme mini-étiqueteur ne saurait convenir. De plus, on peut alléguer que le genre masculin pour désigner une machine qui remplit une fonction que l'homme exerçait à l'origine, n'est pas conforme à l'usage, bien que cette règle ne soit pas immuable sur le plan théorique. Dans le présent cas, toutefois, l'existence du terme étiqueteuse donne du poids à ce dernier argument.

appareil à imprimer en relief

Cette expression tient beaucoup plus de la description que de l'appellation. De plus, même si la formation de ce syntagme est conforme au système de la langue française, il n'est pas entièrement satisfaisant puisqu'il existe un verbe qui désigne très exactement le fait d'imprimer en relief, et c'est estamper. Il serait alors beaucoup plus simple de parler d'appareil à estamper, mais il serait encore plus approprié de parler d'estampeuse, terme

que le Grand Larousse de la langue française définit comme suit : "machine servant à produire des reliefs." Le terme désignerait ainsi la caractéristique des appareils Dymo. Le seul problème qui se pose, vient du fait que le terme estampeuse appartient déjà au domaine du matériel de bureau et désigne alors l'appareil qui imprime en relief les cartes de plastique, comme les carte de crédit, les cartes d'identité, etc. Pour que l'élargissement de la notion recouverte par le terme estampeuse ne porte pas à confusion, il faut nécessairement faire suivre estampeuse d'une expression comme pour étiquettes ou d'étiquettes.

Conclusion :

Il ressort de cette étude qu'aucun des termes présentement en usage n'est satisfaisant. Estampeuse d'étiquettes et estampeuse pour étiquettes sont donc les appellations qui dénomment le mieux la notion étudiée.

Termes retenus :

ESTAMPEUSE D'ÉTIQUETTES, n. f.
ESTAMPEUSE POUR ÉTIQUETTES, n. f.

Définition :

Appareil servant à imprimer en relief des caractères sur un ruban utilisé pour l'étiquetage.

BIBLIOGRAPHIE

Bureau gestion. Le magazine de l'équipement administratif, n° 1, décembre 1977 - janvier 1978, p. 58-59.

Cajolet-Laganière (Hélène), Le français au bureau, 2e édition revue et augmentée, coll. "Cahiers de l'Office de la langue française", Ministère des Communications, Gouvernement du Québec, 1982, p. 109.

Emballages, mars 1977, p. 53.

Grand Larousse de la langue française, sous la direction de L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey, Paris, Librairie Larousse, 1973, vol. 3, p. 1749.

Le papetier de France, septembre 1973, p. 5, octobre 1974, p. 24, mars 1975, p. 47-104, avril 1975, p. 55, septembre 1976, p. 100 à 102.

SICOB, XXVIIe Salon international de l'informatique, de la communication et de l'organisation du bureau, catalogue officiel, 1976, vol. 2, p. 518-612.

10. ÉNERGIECONOME

Domaine : énergie/

Exposé du cas :

La crise de l'énergie a eu des conséquences multiples dont celle principalement d'amener les chercheurs à mettre au point des systèmes qui en permettent l'économie. Cette recherche nouvelle sur la consommation d'énergie a d'abord engendré le terme énergivore pour désigner les appareils qui entraînent un grande dépense énergétique. Puis, à sa suite est né son antonyme énergieconome qui, a l'opposé, s'applique aux appareils et systèmes qui, eux, sont moins "voraces" en matière d'énergie. Cette dernière création, intimement liée à l'autre, a donné lieu à une étude de son acceptabilité.

Analyse linguistique :

Énergieconome est un terme de formation récente, il ne figure donc pas dans les ouvrages lexicographiques courants. Toutefois, on en trouve des attestations dans certains périodiques français comme en fait foi le titre suivant relevé dans Industries et techniques : "des porte-conteneurs "énergieconomes"."

Formé sous l'influence d'énergivore, comme il a été expliqué plus haut, énergieconome se classe, à première vue, dans la catégorie des mots-valises. Après analyse, cependant, on se rend compte qu'il n'obéit pas parfaitement au principe de création de ces termes, lequel veut qu'on lie le radical d'une unité terminologique à la terminaison d'une autre, puisque le terme énergie figure en entier dans le terme ainsi créé. En outre, la lourdeur d'énergieconome en fait un terme peu fonctionnel.

Pour corriger ces deux défauts, tout en demeurant dans la même veine, il est apparu nécessaire d'intervertir les notions en cause, puisque aucune terminaison ni aucun suffixe recouvrant la notion d'"économie" ne semblait pouvoir se lier harmonieusement au radical énergi(e)-.

Ainsi, à partir des notions d'"énergie" et d'"économie", et en alliant, d'une part, les termes économe + énergique et, d'autre part, économe + énergétique, on forme les termes éconergique et éconergétique.

Conclusion :

Puisque l'adjectif le plus juste pour qualifier ce qui a trait à l'énergie est énergétique, le néologisme éconergétique est plus approprié que le terme éconergique pour dénommer la notion à l'étude.

Cependant il demeure également possible de récupérer l'adjectif énergique pour exprimer la même notion, car étant déjà dans le domaine des emplois figurés en proposant énergivore, il n'est pas exclu d'étendre de la même manière la notion d'énergique.

Termes retenus :

ÉCONERGÉTIQUE, adj.
ÉCONERGIQUE, adj.

Définition:

Relatif à ce qui économise l'énergie.

BIBLIOGRAPHIE

Auger (Pierre) et coll., Méthodologie de la recherche terminologique, coll. "Études, recherches et documentation", Québec, Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, p. 55.

Goose (André), La néologie française aujourd'hui. Observations et réflexions, Paris, Conseil international de la langue française, 1975, p. 46-47.

Industries et techniques, n° 418,10 mars 1980, p. 10.

Pétrole informations. L'hebdomaire de l'industrie pétrolière, 13 décembre 1979, p. 15-16.

11. GLAÇON

Domaine : /décoration de Noël

Exposé du cas :

Sous l'influence de l'anglais icicle, "a long hanging Christmas tree ornament, as a thin strip of lead foil" (Webster's Third New International Dictionary, 1976, p. 1121), le terme glaçon est couramment employé au Québec pour désigner les longs fils ou rubans scintillants qui décorent les arbres de Noël. Cette appellation est également donnée à un autre ornement destiné au même usage (imitation en matière plastique de glaçons véritables). La confusion que crée cette polysémie est à l'origine d'une étude sur la justesse du terme glaçon pour dénommer le premier type d'ornement décrit plus haut et de la recherche d'une solution pour mettre fin à toute ambiguïté sur le plan notionnel.

Analyse linguistique :

La consultation des dictionnaires généraux français et des catalogues des grands magasins distribués en France, a, d'une part, confirmé le caractère régional de l'usage québécois de glaçon au sens de "rubans scintillants" et a, d'autre part, permis d'identifier les notions que ce terme recouvre en France.

Outre les imitations de glaçons en matière plastique dont il a été question précédemment, celui-ci désigne les scintillants (ornement de clinquant pour arbres de Noël, crèches, etc.) de forme allongée, qu'on suspend aux branches et qu'on nomme également stalactite.

Quant à la notion étudiée, on la trouve d'après une illustration du catalogue La Redoute, sous l'appellation cheveux d'ange, laquelle par ailleurs est définie par Le Petit Robert comme une "guirlande d'arbre de Noël." Comme on peut le constater, il n'y a pas adéquation entre l'illustration et la définition lexicographique. Si on ajoute à cela le sens prêté au Québec au syntagme cheveux d'ange (garniture en fibres synthétiques ayant l'apparence d'une chevelure blanche), il devient évident que la terminologie dans ce domaine est loin d'être fixée. Pour toutes ces raisons, il est impossible de retenir l'expression utilisée en France pour désigner la notion étudiée, pas plus que le terme glaçon. La seule solution pour mettre fin à toute ambiguïté est de créer un terme.

Au Service de linguistique de Radio-Canada, on a proposé de s'inspirer de la forme ancienne estincelle qui est à l'origine du terme anglais tinsel pour franciser celui-ci en tincelle. Cette solution ne peut être retenue, étant donné que tinsel ne recouvre pas la notion à l'étude, mais correspond plutôt au générique français scintillant. Son adoption entraînerait donc une plus grande confusion.

Conclusion :

Il est possible, cependant, de recourir à la forme de l'objet pour le désigner.
Ainsi, le terme ruban suivi d'un qualificatif comme étincelant ou scintillant, permet de distinguer ce type d'ornement pour arbres de Noël des autres et dénomme avec justesse la notion étudiée.

Termes retenus :

RUBAN SCINTILLANT, n. m.
RUBAN ÉTINCELANT, n. m.

Définition :

Ornement de clinquant en forme de ruban, servant à la décoration des arbres de Noël.

BIBLIOGRAPHIE

Jouets et Jeux, annuaire des jouets, jeux, voitures et articles pour enfants, Paris, 1979, p. 387.

La Redoute, catalogue automne-hiver 1966-1967, p. 415.

La Redoute, catalogue automne-hiver 1971, p. inconnue.

La Redoute, catalogue automne-hiver 1979-1980, p. 918-919.

Robert (Paul), Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1969, vol. 6, p. 174.

Robert (Paul), Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1985, p. 1779.

Sears, catalogue des fêtes, 1980, p. 168.

Webster's Third New International Dictionary of the English language, Unabridged, Springfield, G. & C., Merriam Company, 1976, p. 1121.

12. HOT-DOG SKIING

Domaine : sport/

Exposé du cas :

Le hot-dog skiing, d'après les documents consultés est originaire de l'Ouest des États-Unis. C'est vers 1970 que s'organisent les premières rencontres des adeptes de ce sport. L'exercice de cette activité physique se résume souvent, à l'époque, à dévaler à toute vitesse une pente très accidentée en y exécutant quelques pirouettes et quelques sauts. Ceux qui s'adonnent à cette pratique spectaculaire font figure de bouffons vaguement exhibitionnistes, d'où le nom de hot-dog donné au sport qu'ils pratiquent.

En effet, en anglais, le verbe to hot-dog est l'équivalent argotique de to show off et se rapproche alors des expressions françaises épater la galerie et jeter de la poudre aux yeux. Le verbe to hot-dog ne s'emploie cependant que lorsqu'il s'agit de prouesses physiques.

Puis, peu à peu ce sport se structure, sa technique s'affine et l'enthousiasme qui s'était emparé des États-Unis gagne le Canada et même l'Europe. En 1979, on parvient à faire reconnaître officiellement le freestyle skiing (appellation courante

maintenant en anglais) par la Fédération internationale de ski (FIS). Cette reconnaissance donne la possibilité d'organiser des compétitions à travers le monde. Au Québec, un comité de ski acrobatique est formé et en France, la Fédération française de ski institue une Commission de ski artistique.

Les compétitions de freestyle skiing se divisent aujourd'hui en trois disciplines : le ballet (qui s'inspire du patinage artistique), le saut (qui s'apparente à la gymnastique sur trampoline) et enfin, la descente parmi les bosses. L'introduction du ballet et du saut comme épreuves a considérablement influencé la terminologie de ce sport. Le développement différent que celle-ci a connu en France et au Québec, a rendu nécessaire une étude à son propos.

Analyse linguistique :

France

En France, avec l'inclusion du ballet et l'affinement des techniques de saut, on a glissé doucement de l'appellation générique ski acrobatique à celle de ski artistique, pour réserver le terme ski acrobatique aux épreuves de saut, que l'on qualifie aussi à l'occasion de saut artistique, saut acrobatique ou tout simplement de saut. Quant à l'épreuve de descente parmi les bosses, on la trouve encore sous l'appellation hot-dog ou parfois mur de bosses ou tout simplement bosses.

Québec

Au Québec, malgré l'apparition des épreuves de ballet et de saut, on a conservé l'appellation ski acrobatique comme générique, bien que l'anglais freestyle skiing ait donné lieu à des traductions comme ski style libre, style libre, ski libre.

De même, l'épreuve de saut ou de saut acrobatique est parfois désignée, sous l'influence de l'anglais aerial jumps, aerial acrobatics ou aerials, par l'expression épreuve aérienne.

Enfin à la dernière épreuve, soit celle de la descente, correspond une série de désignations plus descriptives que nominales; épreuve sur bosses, descente avec bosses, descente de bosses, ski dans les bosses et concours de bosses. Mais il est à noter que l'emploi de l'emprunt hot-dog ne se pose pas au Québec comme en France puisqu'on ne le retrouve ici qu'en concurrence avec le terme ski acrobatique pour désigner le sport et non une des trois disciplines. Hot-dog est perçu comme un terme anglais et non un terme français.

L'emploi de nombreux termes pour désigner une même notion implique que certains d'entre eux vont sans doute disparaître, non pas à cause de leur manque de justesse mais plutôt parce que, lors de l'internationalisation d'une activité, la terminologie de celle-ci se précise en même temps qu'elle tend à s'uniformiser.

Appellation du sport

Il est bien évident que les termes ski artistique et ski acrobatique sont, du point de vue linguistique, aussi acceptables l'un que l'autre. Chacun d'eux reflète un aspect du sport selon qu'on perçoit le caractère artistique comme étant prédominant par rapport au caractère acrobatique et vice versa.

Cependant, on peut se demander s'il ne serait pas possible de dégager une constante qui puisse servir de dénominateur commun et qui faciliterait le choix d'une appellation. Ainsi la discipline ballet est sans contredit artistique, puisqu'elle s'inspire de plus en plus du patinage artistique, mais elle est aussi acrobatique, puisque les figures exécutées à ski demandent une adresse d'acrobate.

Le saut se situe à la frontière des deux notions en présence. Quant à la descente elle tient de toute évidence de l'acrobatie. Si on fait le bilan, on se rend compte que l'aspect acrobatique revient dans les trois disciplines alors que l'aspect artistique est absent d'au moins l'une d'elles. Cet argument, bien que faible, peut être pris en considération pour déterminer que le générique ski artistique restreint trop la notion en ne mettant en valeur qu'un seul de ses caractères (l'aspect artistique) alors que le caractère notionnel le plus

englobant demeure la nature spectaculaire du hot-dog skiing. Il faut ajouter que le terme ski acrobatique est déjà bien implanté dans l'usage québécois.

Quant aux expressions ski style libre, style libre ou ski libre, elles se rapprochent de l'anglais freestyle skiing, mais présentent aussi une analogie avec les formes françaises nage libre, patinage libre, figures de style libre, 100 mètres style libre, etc., d'usage courant dans certains sports dont le patinage artistique et la natation. Elles ne sont donc pas à rejeter parce qu'elles ne sont pas conformes au français, mais parce que, d'une part, si le sport dont il est question ici continue d'évoluer en empruntant au patinage artistique, il est préférable qu'elles demeurent disponibles et ne soient pas retenues comme génériques et, d'autre part, parce qu'elles ne sont pas actuellement "officialisées" dans un titre comme le sont les termes ski acrobatique et ski artistique.

Appellation de la première épreuve

Pour désigner la première épreuve, le terme ballet est suffisamment précis et il paraît inutile de lui accoler un qualificatif comme à ski ou acrobatique, à moins qu'il ne soit utilisé hors contexte. C'est-à-dire que lors d'une compétition de ski acrobatique l'annonce de l'épreuve ballet est sans équivoque quant au type de ballet qui sera présenté.

Appellation de la deuxième épreuve

Le terme saut convient parfaitement pour désigner la deuxième épreuve lorsqu'il n'y a pas de confusion possible avec l'épreuve de saut en vol à ski; s'il y a risque de méprise il est préférable de conserver le syntagme saut acrobatique.

Quant à l'appellation épreuve aérienne, elle s'inspire directement de l'anglais (aerial jumps, aerial acrobatics, aerials) et elle renvoie plutôt à la notion d'"acrobatie aérienne" dans le domaine de l'aviation qu'à celle de "saut".

Appellation de la troisième épreuve

La difficulté de nommer cette épreuve est accrue par le fait que jusqu'à maintenant on s'est contenté de la décrire plutôt que de la nommer (épreuve sur bosses, concours de bosses, etc.) ou encore on l'a identifiée au type de terrain sur lequel elle est disputée. Seules les expressions ski dans les bosses, descente de bosses, descente avec bosses ont recours à des termes qui désignent une activité, mais de ces syntagmes le premier recouvre une notion trop vaste (ski) et les deux autres, bien qu'acceptables à la rigueur, ne sont pas entièrement satisfaisants quand on les compare à leurs vis-à-vis ballet et saut. Comme dans le cas de la deuxième épreuve, la solution réside dans l'adoption de la forme abrégée descente, lorsqu'il n'y a pas de confusion possible avec la descente en ski alpin. Dans tous les autres contextes où il y a

risque de confusion, il est nettement préférable d'avoir recours au syntagme descente acrobatique.

Quant à l'emprunt hot-dog employé en France, il ne saurait être question de l'introduire au Québec alors que des équivalents français y sont en usage, d'autant plus qu'il y serait perçu comme l'abréviation du générique hot-dog skiing.

Conclusion :

En résumé, il convient de rappeler que l'appellation générique du sport est ski artistique, en France, et ski acrobatique, au Québec (voir note). Les termes retenus pour désigner la première, deuxième et troisième épreuve sont dans l'ordre, ballet, saut et descente, chacun de ceux-ci pouvant être accompagné du qualificatif acrobatique dans les cas où il y a risque de confusion avec les épreuves d'un autre type de ski ou de sport.

Terme retenu :

SKI ACROBATIQUE, n. m.

Définition :

Sport consistant à effectuer des prouesses sur skis et dont les compétitions comprennent trois épreuves : le ballet, le saut et la descente.

Note :

La Commission de terminologie de l'Office de la langue française a recommandé d'employer le terme ski acrobatique comme équivalent des termes hot-dog skiing, freestyle skiing et hot-dogging par le biais d'un avis interne.

BIBLIOGRAPHIE

Association canadienne de ski - ski acrobatique, vol. 1, n° 1, septembre 1977, p. 2-3-6-7-8-14.

Bulletin de l'industrie du ski, septembre 1980, p. 11.

Delors (Michel), Patinage et danse sur glace, Paris, Éditions Amphora, 1974, p. 79.

Elle, n° 1612, 29 novembre 1976, p. 52.

Gauthier (Gilbert) et Vachez (Michel), Ski, Paris, Robert Laffont, 1976, p. 187 à 200.

Grand Larousse de la langue française, sous la direction de L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey, Paris, Larousse, 1975, vol. 4, p. 3447.

Natation, série F, sports aquatiques, coll. "Grand soleil", Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1974, p. 3-6-7.

Néologie en marche, n° 4, Gilles Leclerc, O.L.F., 1974, p. 35.

Néologie en marche, n° 17, Marie-Michèle de Monléon, AFTERM, 1980, p. 56.

Le Nouvel observateur, n° 593, 22 au 28 mars 1976, p. 48-49.

Patinage artistique, série I, sports de glace, coll. "Grand soleil", Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1974, p. 3 à 9.

Ski, vol. 44, n° 1, septembre 1979, p. 93-132-138.

Ski Canada, vol. 8, n° 5, printemps 1980, p. 1 à 6.

Ski club alpin/nordique, hiver 1979-80, p. 89.

Ski flash magazine, n° 24, janvier 1977, p. 15 à 17.

Ski français, revue officielle de la Fédération française de ski, n° 246, décembre 1979, p. 56 à 63.

Ski français, revue officielle de la Fédération française de ski, n° 247, janvier 1980, p. 78 à 80.

Ski français, revue officielle de la Fédération française de ski, n° 248, février-mars 1980, p. 42 à 45.

Ski français, revue officielle de la Fédération française de ski, octobre-novembre 1980, p. 63 à 65.

Skiing, vol. 33, n° 1, septembre 1980, p. 145-146-147.

Ski Québec, vol. 5, n° 4, janvier 1979, p. 1 à 12.

Ski Québec, vol. 6, n° 3, décembre 1979, p. 14.

Ski Québec, vol. 6, n° 4, janvier 1980, p. 18 à 31.

Le Soleil, 14 février 1981, p. C-5.

Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^{e} et du XX^{e} siècles, sous la direction de Paul Imbs, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1971, vol. 1, p. 576-578.

13. **JOLLY JUMPER**

Domaine : puériculture/

Exposé du cas :

Au Québec, la marque déposée Jolly Jumper est couramment utilisée pour désigner un type d'appareil qui permet à un jeune bébé de fortifier sa musculature par des exercices. Comme on ne peut employer une marque déposée comme générique sans que cet emploi pose un problème sur le plan juridique, il a fallu procéder à la recherche d'un terme approprié.

Analyse linguistique :

Aucune attestation de Jolly Jumper n'a été relevée, tant dans les dictionnaires généraux que spécialisés, anglais et français.
En revanche, on le trouve dans le Trade Names Dictionary suivi d'une indication concernant le type d'appareil et de l'appellation générique anglaise, baby exerciser. Cette dernière, définie dans le Oxford English Dictionary comme "a hoop or frame suspended by an elastic attachment, so that a young child secured in it may exercise its limbs", ne figurant dans aucun document traductif, il a fallu comparer les illustrations recueillies dans les catalogues français avec la définition lexicographique pour trouver ses équivalents français.

Deux termes ont ainsi été relevés : sauteuse et exerciseur.

Le premier de ceux-ci paraît moins juste que le second. En effet, en mettant l'accent sur le saut, un des mouvements que permet l'appareil, il relègue au second plan la fonction principale de ce dernier, qui est de favoriser un renforcement de la musculature chez le jeune bébé, par des exercices.

Le terme exerciseur de ce point de vue est préférable, d'autant plus qu'il est déjà employé comme générique pour désigner un "appareil de gymnastique qui comporte des dispositifs élastiques permettant de faire travailler et d'assouplir la musculature" (Grand Larousse encyclopédique, 1968, vol. 4, p. 844).

Néanmoins, pour que l'emploi de ce terme ne porte pas à confusion, il convient de le faire suivre du déterminant pour bébé.

Conclusion :

Le syntagme exerciseur pour bébé dénomme clairement la notion à l'étude et remplace avantageusement la marque déposée Jolly Jumper.

Terme retenu :

EXERCISEUR POUR BÉBÉ, n. m.

Définition :

Appareil de gymnastique muni d'une sangle de suspension, qui permet à un jeune bébé de fortifier sa musculature.

BIBLIOGRAPHIE

Distribution aux consommateurs, catalogue, 1974-1975, p. 162.

Eaton, catalogue, automne-hiver 1973, p. 175.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1983, vol. 4, p. 4055.

Grand Larousse de la langue française, sous la direction de L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey, Paris, Librairie Larousse, 1973, vol. 3, p. 1816.

Grand Larousse encyclopédique, Paris, Librairie Larousse, 1968, vol. 4, p. 844.

Oxford English Dictionary, Oxford, Clarendon Press, 1970, vol. 1, p. 607.

Trade Names Dictionary, 1re édition, Detroit (États-Unis), Gale Research Company, 1976, vol. 1, p. 298.

14. JUNKET TRIP

Domaine : tourisme/

Exposé du cas :

Dans le domaine du tourisme, on offre régulièrement de nouvelles formules aux voyageurs. Ainsi est née la notion d'un "bref séjour de vacances dans un endroit donné" (Charles Dupont, Vocabulaire du tourisme, 1979, p. 51), qu'on a dénommée en anglais junket trip ou, en abrégé, junket.

Analyse linguistique :

Le choix de cette appellation surprend. En effet, les définitions qu'en donnent les dictionnaires témoignent qu'il s'agit d'un terme qui recouvre déjà plusieurs notions, lesquelles vont du plus général au très particulier.
Ainsi l'article du Webster's Third New International Dictionary de 1976 se lit comme suit:

1. "a tour or journey of any kind;
2. a festive social affair : feast, banquet, party;
3. a pleasure trip, cruise, or outering;
4. a pleasure trip or tour made by an official at public expense ostensibly for purposes of inspection, investigation, or other public business."

Quant au Grand dictionnaire d'américanismes de 1973 et au Random House Dictionary of the English Language de la même année, ils corroborent tous deux le quatrième sens du Webster's Third International Dictionary.

Aucun des dictionnaires consultés n'atteste la nouvelle acception. Seul Charles Dupont, comme on l'a vu précédemment, répertorie le terme junket en le définissant d'une façon plus restreinte que l'anglais d'ailleurs, et propose l'équivalent saut, tiré de l'expression faire un saut.

Le terme saut n'est pas entièrement satisfaisant, car une fois isolé de l'expression faire un saut, il fait référence à une notion très différente et beaucoup plus répandue que celle à l'étude. Cela le rend peu transparent et risque de créer une ambiguïté.

De plus, comme le terme junket employé dans sa nouvelle acception se présente comme une formule de voyage proposée par les agences à leur clientèle, la dénomination saut s'insère mal dans la série déjà existante où figurent des termes comme au volant et globe-trotter.

Conclusion :

Le recours au terme éclair, de plus en plus employé, en apposition ou avec trait d'union, au sens de "rapide, très rapide" comme dans les exemples suivants, déjeuner éclair, guerre éclair, semble beaucoup plus approprié, d'autant plus que le

syntagme voyage éclair est déjà consigné dans plusieurs ouvrages lexicographiques (dans la plupart sans trait d'union) et répond très bien au besoin terminologique qui se fait sentir. Il recouvre bien la notion, telle qu'elle est définie dans les dictionnaires anglais et son passage dans un domaine spécialisé n'en ferait qu'un terme plus spécifique. Quant à la notion plus restreinte que donne Charles Dupont, elle pourrait se rendre par le terme vacances éclair.

Termes retenus :

VOYAGE ÉCLAIR, n. m.
SÉJOUR ÉCLAIR, n. m.

Définition :

Bref séjour dans un endroit donné.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire Hachette de la langue française, sous la direction de Françoise Guérard, Paris, Encyclopédies Hachette, 1980, p. 515.

Dupont (Charles), Vocabulaire du tourisme, Montréal, Linguatech, 1979, p. 51.

Gault Millau, n° 115, novembre 1978, p. 98.

Gault Millau, n° 119, mars 1979, p. 106.

Girodet (Jean), Logos. Grand dictionnaire de la langue française, Paris, Bordas, 1976, vol. 1, p. 894.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1983, vol. 4, p. 3520.

Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^{e} et XX^{e} siècles, sous la direction de P. Imbs, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1979, vol. 7, p. 655.

Webster's Third New International Dictionary of the English Language, Unabridged, Springfield, G. & C. Merriam Company, 1976, p. 1227.

15. **LOFT**

Domaine : habitation/

Exposé du cas :

La crise du logement aux États-Unis a été à l'origine d'un nouveau type d'habitation qu'on appelle loft. Il s'agissait, au départ, d'entrepôts ou d'usines désaffectés transformés en appartement, d'où le nom qu'on a donné à ces derniers.

Analyse linguistique :

Le terme loft, en anglais, désigne selon le Webster's Third New International Dictionary : "a large building usually of more than one storey whose open floor space without partitions allows maximum adaptability of use (as for display of merchandise or light manufacturing)."
La formule a été adoptée depuis en Europe et le français a emprunté, à défaut d'une autre solution, le terme en même temps que la notion comme en témoignent les définitions des trois dictionnaires suivants où loft se trouve répertorié :

"loft n. m. (amér. loft, entrepôt). Ancien local professionnel (entrepôt, atelier) transformé en logement et/ou studio d'artiste." (Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, 1984, vol. 6, p. 6360);

"loft n. m. (mot angl.). Ancien local professionnel (entrepôt, usine) transformé en logement." (Petit Larousse illustré 1985, 1985, p. 587);

"loft n. m. (1979, amér. loft). Anglic. Local à usage professionnel (atelier, hangar...) transformé en habitation." (Le Petit Robert, 1985, p. 1107).

On constate, cependant, que la notion tend à s'élargir. Il n'est plus seulement question d'usine ou d'entrepôt, mais aussi d'atelier, de hangar. On pourrait facilement ajouter à cette énumération les écoles et les églises. Devant cet élargissement, il a fallu opter pour un équivalent mettant en évidence la notion de transformation sans préciser dans la dénomination la vocation initiale de l'immeuble comme c'est le cas pour le terme anglais.

Conclusion :

Ainsi, le terme reconverti a été choisi de préférence à converti et réaffecté, d'une part pour marquer l'analogie avec la notion de "reconversion" en économique, soit "l'adaptation d'un industrie, d'une main d'oeuvre à de nouveaux besoins" (Lexis, 1979, p. 423), d'autre part, pour éviter un effet malheureux (église convertie) ou une connotation péjorative (désaffecter/réaffecter) ou encore une ambiguïté entre une personne et une chose, (réaffecté, n. m. / personne réaffectée).

Terme retenu :

RECONVERTI, n. m.

Définition :

Bâtiment désaffecté transformé en logement.

BIBLIOGRAPHIE

Décoration chez-soi, vol. 3, n° 6, septembre 1980, p. 102-103.

Gilbert (Pierre), Dictionnaire des mots contemporains, Paris, coll. "Les usuels du Robert", Paris, Le Robert, 1979, p. 533.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1984, vol. 6, p. 6360.

Grand Larousse de la langue française, Paris, Librairie Larousse, 1977, vol. 6, p. 4943.

La Maison de Marie-Claire, n°144, mars 1979, p. 30 à 32.

La Maison de Marie-Claire, n° 184, novembre 1982, p. 8.

Petit Larousse illustré 1985, Paris, Librairie Larousse, 1985, p. 1107.

16. M.O.R. STATION

Domaine : radio/

Exposé du cas :

Dans le domaine de la radio, M.O.R. station, forme abrégée de middle-of-the-road station, désigne les stations dont le contenu musical ne s'adresse pas à un public spécialisé, mais cherche à capter l'attention des auditeurs qui sont, si l'on veut, dans la moyenne, c'est-à-dire du "type généralement le plus courant." Ce genre de station étant typiquement nord-américaine, aucune appellation n'a pu être retracée dans les documents français existants. Il a donc fallu créer un terme pour dénommer la notion définie plus haut.

Analyse linguistique :

En anglais, l'expression middle-of-the-road n'est pas nouvelle. D'abord employée en politique pour désigner les modérés, les centristes par opposition aux extrémistes, elle en est venue peu à peu à s'appliquer à tout ce qui n'est pas extrême. De là son apparition dans le domaine de la radio.
La caractéristique des stations radiophoniques, qui justifie l'appellation qu'on leur a donnée en anglais, vient de ce que pour plaire à un vaste public ces stations doivent rechercher la variété et

l'équilibre du contenu musical, plutôt qu'un style de musique particulier; elles doivent conserver "le juste milieu."

La recherche d'un terme pour désigner le type de station qui vient d'être décrit peut être orientée de deux façons : soit en retenant le trait caractéristique de "milieu" et en proposant station carrefour, c'est-à-dire là où se rencontrent différents types de musique, soit en insistant plutôt sur l'aspect de "public très vaste" et en suggérant alors les syntagmes station populaire et station grand public, populaire signifiant "qui s'adresse au peuple [[...]], qui est adapté aux goûts du peuple" (Grand Larousse de la langue française, 1976, vol. 5, p. 4466).

Conclusion :

Ce dernier équivalent semble être le plus susceptible d'être adopté puisque l'expression grand public entre déjà dans la composition de nombreux syntagmes, dont celui de musique grand public proposé par le Comité de linguistique de Radio-Canada pour rendre le syntagme middle-of-the-road music.

Termes retenus :

STATION GRAND PUBLIC, n. f.
STATION POPULAIRE, n. f.
STATION CARREFOUR, n. f.

Définition :

Station radiophonique dont le contenu musical non spécialisé s'adresse à un très vaste public.

BIBLIOGRAPHIE

Barnhart (Clarence L.), Steinmetz (Sol) et Barnhart (Robert K.), The Second Barnhart Dictionary of New English, Bronxville, Barnhart/Harper & Row, 1980, p. 305.

Clift III (Charles) and Greer (Archie), Broadcast Programming. The Current Perspective, 4e édition, États-Unis, University Press of America, 1978, p. inconnue.

Deak (Étienne et Simonne), Grand dictionnaire d'américanismes, 5e étiditon augmentée, Paris, Éditions du Dauphin, 1973, p. 468.

De Bessé (Bruno), Termes techniques nouveaux, Paris, Feutry Éditeur, 1982, p. 68.

Gaines (J. Raleigh), Modern Radio Programming, États-Unis, Tab Books, 1973, p. inconnue.

Grand Larousse de la langue française, Paris, Librairie Larousse, 1976-1977, vol. 5-6, p. 4466-4763.

The Encyclopedia Americana, édition internationale, États-Unis, Grolier Incorporated, 1979, vol. 23, p. 121h-121i.

Hall (Claude et Barbara), The Business of Radio Programming, New York, Billboard Publications, 1977, p. inconnue.

Matthews (Mitford M.), A Dictionary of Americanisms on Historical Principles, Chicago, The University of Chicago Press, 1966, p. 1052.

Quaal (Ward L.) et Brown (James A.), Broadcast Management, 2e édition, New York, Hastings House Publishers, 1974, p. inconnue.

Robert (Paul), Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1970, vol. 6, p. 538.

Société Radio-Canada, fiche n° 474, 1981.

Stein (Jess), The Random House Dictionary of the English Language, New York, 1971, p. 907.

Webster's New Collegiate Dictionary, Springfield, Merriam, 1977, p. 728.

Webster's New World Dictionary, 2e édition collégiale, États-Unis, William Collins & World Publishing Co., inc., 1978, p. 899.

Webster's Third New International Dictionary of the English Language Unabridged, Springfield, G & C Merriam, 1976, p. 1430.

17. POPSTER

Domaine : graphisme/

Exposé du cas :

Dans le domaine du graphisme, la mise en marché d'un nouveau type d'affiche qui comporte des parties en relief, a créé un besoin sur le plan terminologique. Pour dénommer cette notion nouvelle, une agence de publicité a suggéré le terme popster, lequel fut ensuite soumis pour étude à l'Office de la langue française.

Analyse linguistique :

Formé à partir du terme poster et de la particule pop-, au sens de to pop ("faire saillie"), le terme proposé porte dès le départ la marque de l'emprunt à l'anglais.

D'une part, le terme poster, bien que consigné dans les dictionnaires généraux français, est la plupart du temps accompagné d'une marque d'usage comme anglicisme ou terme anglais. Il est donc toujours senti comme un terme étranger qu'il faut remplacer par un équivalent français. D'ailleurs, dans le langage technique, l'enquête orale démontre que le terme poster n'est pas employé autrement que comme équivalent anglais d'affiche. Son assimilation par les usagers de la langue française ne semble donc

pas suffisament achevée pour qu'il serve lui-même à former des termes nouveaux.

D'autre part, la forme pop-, ne se retrouve, en français, que comme abréviation de l'anglais popular, dans des expressions comme musique pop, pop'art, etc., ce qui n'a rien à voir avec la notion qui est véhiculée par popster.

Il n'est donc pas heureux d'introduire en français le terme popster, puisqu'il entraîne à sa suite l'intégration de trop d'éléments étrangers, tant sur le plan notionnel, morphologique que phonétique. Il ne pourrait pas non plus être accepté comme marque déposée (ou de commerce), car il ne répond pas aux critères minimaux d'acceptabilité d'une création en langue française, fût-ce dans un but publicitaire ou commercial.

Conclusion :

Toujours selon des sources orales provenant du milieu du graphisme, le syntagme affiche en relief demeure par conséquent la dénomination la plus claire et la plus juste qu'on puisse employer pour rendre la notion étudiée.

Terme retenu :

AFFICHE EN RELIEF, n. f.

Définition :

Affiche dont certaines parties de l'image font saillie.

BIBLIOGRAPHIE

La chose imprimée, sous la direction de John Dreyfus et de François Richaudeau, coll. "Les encyclopédies du savoir moderne", Paris, La Bibliothèque du C.E.P.L., 1977, p. 15 à 18-163.

Dictionnaire encyclopédique Quillet, Paris, Librairie Aristide Quillet, 1970, vol. 6, p. 5404.

Grand Larousse de la langue française, Paris, Librairie Larousse, 1976, vol. 5, p. 4504.

Robert (Paul), Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1985, p. 1493.

Webster's New World Dictionary, 2e édition collégiale, Nelson Foster & Scott ltd, 1978, p. 1108-1143.

18. **RINCE-CRÈME** et **CRÈME-RINCE**

Domaine : coiffure/

Exposé du cas :

Au Québec, sous l'influence de l'anglais cream rinse, les termes rince-crème et crème-rince sont souvent employés comme génériques pour dénommer les lotions, crèmes et laits qu'on applique après un shampooing pour démêler et revitaliser les cheveux. Ceux-ci ne figurant pas dans les dictionnaires généraux ou spécialisés de langue française, une étude sur leur acceptabilité a été effectuée.

Analyse linguistique :

Il faut d'abord noter que les deux termes sont des calques et, qui plus est, des calques mal formés. En effet, la forme rinse dans le syntagme cream rinse est rendue servilement par la forme rince dans rince-crème et crème-rince . Or, rince, en français, est une forme verbale qui, lorsqu'elle entre dans la composition d'un terme, appelle à sa suite son complément d'objet direct. Cette règle n'est pas respectée dans le cas de rince-crème (il ne s'agit évidemment pas d'un produit qui rince la crème) et encore moins dans celui de la forme inversée crème-rince, syntagme incompréhensible selon la logique de la langue française.

L'anglais rinse, quant à lui, est un substantif dont l'équivalent est le terme rinçage. Celui-ci désigne l'action de rincer ou plus spécifiquement "l'opération qui consiste à mouiller les cheveux avec un liquide qui donne des reflets" (Logos. Grand dictionnaire de la langue française, 1976, vol. 3, p. 2670). Les raisons invoquées ci-dessus, quoique suffisantes pour rejeter les deux syntagmes, ne sont pas les seules.

Une recherche plus poussée des termes anglais en usage a démontré que même sur le plan notionnel, il s'était produit un glissement de sens lors du passage de l'anglais au français.

Ainsi, en anglais, dans le domaine de la coiffure, on relève les termes conditioner et cream rinse, qui ne sont jamais employés comme génériques, mais bien pour désigner un produit spécifique. En français, le découpage de la réalité se fait généralement de la même façon : selon la nature ou la fonction du produit on trouve une appellation différente : crème revitalisante, lait structurant, préparation revitalisante, lotion revitalisante, etc.

Conclusion :

Un seul terme, après-shampooing, employé comme substantif et qui n'est attesté que dans le Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, semble tout à fait convenir pour dénommer la notion à l'étude et remplacer avantageusement les calques en usage au Québec.

Terme retenu :

APRÈS-SHAMPOOING, n. m.

Définition :

Produit capillaire appliqué après le shampooing pour embellir les cheveux et faciliter le démêlage (D'après le Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, 1982, vol. 1, p. 590).

BIBLIOGRAPHIE

La coiffure de Paris. Art et coiffure, Paris, Société d'Éditions Modernes Parisiennes, 1973, p. inconnue.

The Encyclopedia Americana, édition internationale, Danbury (Connecticut, États-Unis), 1979, vol. 13, p. 692.

Gissler (André), Technologie de la coiffure pour dames et messieurs, 3e édition, Lausanne, Éditions S.P.E.S., 1963, p. 38 à 47.

Girodet (Jean), Logos. Grand dictionnaire de la langue française, Paris, Bordas, 1976, vol. 3, p. 2670.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Paris, Librairie Larousse, 1982, vol. 1, p. 590.

Le Petit tarif de la beauté, Yves Rocher 56201, La Gacilly, CEDEX, 1981.

19. **SHOWER PARTY**

Domaine : généralités/

Exposé du cas :

Baignés dans la culture anglo-saxonne, les francophones du Québec intègrent bien souvent dans leurs coutumes des traditions appartenant à leurs voisins. Celles-ci ont, bien entendu, une dénomination anglaise qui n'a pas d'équivalent dans la langue française, ce qui entraîne généralement l'adoption du terme en même temps que la réalité qu'il désigne dans le pays d'origine. C'est le cas de shower party ou shower que le Webster's Third New International Dictionary définit comme suit :

" a party given by friends or well-wishers who bring gifts often of particular kind."

Un qualificatif comme bridal, baby, linen, kitchen accompagne habituellement le terme shower pour préciser le type de réception et par le fait même le type de cadeaux approprié.

Analyse linguistique :

Étant donné que la réalité n'existe pas dans d'autres pays francophones, il est impossible de trouver un équivalent français adéquat. On est en

présence de deux faits de culture : pour souligner un événement heureux, comme un mariage, une naissance, en France, on aurait réuni les gens pour leur offrir à boire plutôt que pour donner des cadeaux. Cette distinction entre les deux peuples rend difficile l'établissement d'une correspondance sur le plan terminologique. Néanmoins, on peut recourir à la création lexicale en juxtaposant deux termes qui puissent désigner les caractéristiques dominantes de la notion, la principale étant que, lors d'un shower party, on offre des cadeaux, et ce, indépendamment du type d'événement qu'on souligne.

Conclusion :

Ainsi, le terme coquetel (graphie francisée de l'anglais cocktail au sens de "réunion mondaine" dans le syntagme cocktail party) se joint au terme cadeaux pour former le syntagme coquetel-cadeaux. Il faut noter qu'étant donné l'importance du contexte en terminologie, il est inutile et superflu, contrairement à l'anglais, d'ajouter au syntagme nouveau un qualificatif supplémentaire pour spécifier à quelle occasion une réception de cet ordre est donnée.

Terme retenu :

COQUETEL-CADEAUX, n. m.

Définition :

Réception donnée pour une personne à l'occasion d'un évènement heureux (mariage, naissance) et où les invités apportent des cadeaux.

BIBLIOGRAPHIE

Auger (Pierre) et coll., Méthodologie de la recherche terminologique, coll. "Études, recherches et documentation", O.L.F., Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, p. 55.

Petit Larousse illustré 1985, Paris, Librairie Larousse, 1985, p. 216.

Robert (Paul), Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1985, p. 330.

Villa (Thérèse), Guide de rédaction des menus, coll. "Cahiers de l'Office de la langue française", Québec, Direction générale des publications gouvernementales, Gouvernement du Québec, 1984, p. 33.

Webster's Third New International Dictionary of the English Language, Unabridged, Springfield, G & C Merriam Company, 1976, p. 2106.

20. SPEED BUMP

Domaine : /sécurité routière

Exposé du cas :

Depuis quelques années, dans le domaine de la sécurité routière, on utilise un procédé pour ralentir la circulation automobile dans les zones résidentielles et scolaires. Il s'agit de modifier la chaussée de manière à former une ou plusieurs saillies transversales, ce qui oblige les automobilistes à rouler très lentement sous peine d'endommager leur voiture ou de subir un accident.
En anglais, on appelle cette réalité speed bump (États-Unis), silent policeman (Antilles) ou sleeping policeman (Grande-Bretagne).
En français, malgré quelques propositions isolées, aucun terme ne s'est encore imposé. Il convient de faire l'analyse de ces propositions pour juger de leur valeur sur le plan linguistique.

Analyse linguistique :

Il faut d'abord souligner que The Second Barnhart Dictionary est le seul document lexicographique dans lequel les termes speed bump et sleeping policeman sont répertoriés. Leurs définitions respectives, bien que différentes, sont si voisines qu'on peut penser à une éventuelle fusion des notions.

speed bump

"A low ridge of asphalt laid across a road to slow down vehicular traffic in a residential area or near a school."

sleeping policeman

"A series of ridges built across the surface of a road to deter motorists from speeding."

Quant au terme silent policeman et à l'équivalent français dont l'analyse suit, ils n'ont pu être retracés dans aucun document écrit et la source de leur attestation demeure une source orale.

dos de gendarme

Ce syntagme en usage dans les Antilles est, tout comme silent policeman, évocateur et très intéressant. Mais on comprend qu'il ne puisse s'implanter en Amérique du Nord, étant donné qu'il fait référence à la notion de "gendarme" qui est inexistante ici.

dos de chameau

Ce terme a été proposé dans la Revue du traducteur de janvier 1983. Il n'est pas lui non plus sans intérêt, mais il risque de créer une certaine confusion, car il existe déjà, dans le domaine de la

voirie, une expression très voisine de dos de chameau, dos d'âne, qui désigne un défaut, une déformation accidentelle et indésirable de la chaussée dont la forme rappelle le dos de l'animal.

Conclusion :

La solution la plus simple, est encore de recourir à une appellation qui tienne compte à la fois de la forme et de la fonction de la saillie. Aussi, les syntagmes bosse de ralentissement et bosse de décélération, qui peuvent être employés au pluriel s'il s'agit d'une série de saillies, permettent d'exprimer très adéquatement la notion à l'étude.

Termes retenus :

BOSSE DE RALENTISSEMENT, n. f.
BOSSE DE DÉCÉLÉRATION, n. f.

Définition :

Saillie transversale, formée volontairement dans le revêtement de la chaussée, de manière à obliger les automobilistes à rouler très lentement.

BIBLIOGRAPHIE

Barnhart (Clarence L.), Steinmetz (Sol) et Barnhart (Robert K.), The Second Barnhart Dictionary of New English, Bronxville, Barnhart/Harper & Row, 1980, p. 427-438.

Ministère des Transports du Québec, Commission de terminologie des transports, Petit vocabulaire des transports, 1981, p. 6.

La Revue du traducteur, n° 17, janvier 1983, p. 50.

21. SURROGATE MOTHER

Domaine : médecine/

Exposé du cas :

En médecine, les recherches sur la stérilité ont toujours occupé une place importante. Bien que des progrès aient été faits depuis quelques années, les problèmes ne sont pas tous réglés et récemment une nouvelle pratique s'est instaurée pour permettre à un couple dont la femme est stérile d'avoir un enfant. Celui-ci est conçu, la plupart du temps, par insémination artificielle, le sperme du partenaire masculin étant injecté dans l'utérus d'une femme qui accepte de porter l'enfant et qui s'engage à le céder au couple au moment de la naissance, en même temps qu'elle renonce à tous ses droits sur le bébé, moyennant une compensation financière.

Cette pratique qui est née au États-Unis semble se répandre peu à peu, aussi bien en Amérique du Nord qu'en Europe. Étant donné que de nombreux termes, plus ou moins justes, sont déjà employés pour désigner la femme qui accepte de porter l'enfant, il est important d'en faire l'étude afin de déterminer lequel d'entre eux est le plus adéquat.

Analyse linguistique :

En anglais, la mère qui porte le bébé est appelée surrogate mother ou surrogate. Ces termes sont définis dans The Barnhart Dictionary Companion de la façon suivante :

"a woman who has been impregnated surgically with the foetus of another woman and carries it until birth."

Il faut noter que cette définition ne correspond pas exactement à la réalité. En effet, cette nouvelle pratique, selon les articles parus sur le sujet, s'applique dans le cas d'un couple dont la femme est stérile. Il ne s'agit donc pas d'une femme qui porte le foetus d'une autre, mais bien d'une femme qui est fécondée artificiellement, comme il est décrit plus haut.

En français, les termes relevés sont tous plus ou moins connotés. Certains comme mère substitut, mère de substitution, mère de remplacement et mère suppléante sont empruntés au vocabulaire de la psychologie comme c'est le cas des termes anglais surrogate mother et surrogate; les adopter pour désigner la notion à l'étude comporte un risque de confusion évident.
D'autres termes comme mère d'emprunt, mère louée, mère de location, utérus mercenaire, pondeuse, sont des créations nouvelles dont la plupart ont le défaut d'avoir une connotation péjorative très marquée.

Conclusion :

Le syntagme mère porteuse et sa forme abrégée porteuse font exception. Ils sont des termes plus neutres qui permettent de rendre la notion sans véhiculer un jugement de valeur sur la pratique elle-même.

Termes retenus :

MÈRE PORTEUSE, n. f.
PORTEUSE, n. f.

Définition :

Femme qui accepte, moyennant une compensation financière, de porter un enfant, conçu la plupart du temps par insémination artificielle, pour un couple dont la femme est stérile.

BIBLIOGRAPHIE

La Banque des mots, Paris, Conseil international de la langue française, 1984, p. 161-168-173.

The Barnhart Dictionary Companion, vol. 11, n° 1, printemps 1983, p. 22.

Castonguay (Jacques), Dictionnaire de la psychologie et des sciences connexes, Saint-Hyacinthe/Paris, Edisem inc./ Maloine, 1973, p. 142.

Châtelaine, vol. 23, n° 11, novembre 1982, p. 23 à 28.

Elle, n° 1812, 29 septembre 1980, p. 18-19.

Elle, n° 1821, 1er décembre 1980, p. 34-35.

L'Express, n° 1633, 29 octobre 1982, p. 85.

Le Nouvel observateur, n° 883, 10 au 16 octobre 1981, p. 52-53.

Paris Match, n° 1644, 28 novembre 1980, p. 53 à 55.

La Presse, 3 novembre 1980, cahier C-1.

Québec Science, vol. 19, n° 4, décembre 1980, p. 17 à 21.

Société Radio-Canada, 1982, fiche n° 515.

Index

A

AERIAL ACROBATICS, 12.
AERIAL JUMPS, 12.
AERIALS, 12.
AEROBIC, 1.
AÉROBIC, 1.
AEROBICS, 1.
AÉROBIE, 1.
AÉROBIQUE, 1.
AFFICHE EN RELIEF, 17.
APPAREIL À ESTAMPER, 9.
APPAREIL À IMPRIMER EN RELIEF, 9.
APRÈS-SHAMPOOING, 18.
ARCADE, 2.
ARCADE DE JEUX, 2.
ARTHOTHÈQUE, 3.

B

BABY EXERCISER, 13.
BALLET, 12.
BOSSE DE DÉCÉLÉRATION, 20.

BOSSE DE RALENTISSEMENT, 20.
BOSSES, 12.
BRISE-ÉCHINE, 5.

C

CASSE-ÉCHINE, 5.
CAVERNEUX, 4.
CAVERNICOLE, 4.
CHEVEUX D'ANGE, 11.
COCKTAIL, 7, 19.
COCKTAIL PARTY, 19.
CONCOURS DE BOSSES, 12.
CONDITIONER, 18.
CONIBEAR, 5.
CONIBEARIER, 5.
CONIBEAR TRAP, 5.
CONSERVATEUR, 6.
CONSERVATIONNISME, 6.
CONSERVATIONIST, 6.
CONSERVATIONNISTE, 6.
COQUETEL, 7, 19.
COQUETEL-CADEAUX, 19.
COQUETELIER, 7.
COQUETELLIER, 7.
CREAM RINSE, 18.
CRÈME REVITALISANTE, 18.
CRÈME-RINCE, 18.

D

DANSE AÉROBIQUE, 1.
DEMO, 8.

DEMONSTRATION, 8.
DESCENTE, 12.
DESCENTE ACROBATIQUE, 12.
DESCENTE AVEC BOSSES, 12.
DESCENTE DE BOSSES, 12.
DOS D'ÂNE, 20.
DOS DE CHAMEAU, 20.
DOS DE GENDARME, 20.
DYMO, 9.

E

ÉCOLOGISTE, 6.
ÉCOLOGUE, 6.
ÉCONERGÉTIQUE, 10.
ÉCONERGIQUE, 10.
ÉNERGIECONOME, 10.
ÉNERGIVORE, 10.
ENVIRONNEMENTALISTE, 6.
ENVIRONNEMENTOLOGUE, 6.
ÉPREUVE AÉRIENNE, 12.
ÉPREUVE SUR BOSSES, 12.
ESTAMPEUSE, 9.
ESTAMPEUSE D'ÉTIQUETTES, 9.
ESTAMPEUSE POUR ÉTIQUETTES, 9.
ÉTIQUETEUSE, 9.
EXERCISEUR, 13.
EXERCISEUR POUR BÉBÉ, 13.

F

FREESTYLE SKIING, 12.

G

GALERIE D'AMUSEMENT, 2.
GALERIE DE JEUX VIDÉO, 2.
GLAÇON, 11.

H

HOT-DOG, 12.
HOT-DOGGING, 12.
HOT-DOG SKIING, 12.
HOT-DOG, to, 12.

I

ICICLE, 11.

J

JEU AUTOMATIQUE, 2.
JEU D'ARCADE, 2.
JEU ÉLECTRONIQUE, 2.
JEU VIDÉO, 2.
JOLLY JUMPER, 13.
JUNKET, 14.
JUNKET TRIP, 14.

L

LAIT STRUCTURANT, 18.
LOFT, 15.
LOTION REVITALISANTE, 18.

M

MAQUETTE, 8.
MAQUETTE D'AUDITION, 8.
MAQUETTE D'ESSAI, 8.
MAQUETTE SONORE, 8.
MÈRE DE LOCATION, 21.
MÈRE D'EMPRUNT, 21.
MÈRE DE REMPLACEMENT, 21.
MÈRE DE SUBSTITUTION, 21.
MÈRE LOUÉE, 21.
MÈRE PORTEUSE, 21.
MÈRE SUBSTITUT, 21.
MÈRE SUPPLÉANTE, 21.
MIDDLE-OF-THE-ROAD, 16.
MIDDLE-OF-THE-ROAD MUSIC, 16.
MIDDLE-OF-THE-ROAD STATION, 16.
MINI-ÉTIQUETEUR, 9.
M.O.R. STATION, 16.
MUR DE BOSSES, 12.
MUSIQUE GRAND PUBLIC, 16.

N

NATURALISME, 6.
NATURALIST, 6.
NATURALISTE, 6.

P

PENNY ARCADE, 2.
PIÈGE CONIBEAR, 5.

PIÈGE EN X, 5.
PINCE À ÉTIQUETER, 9.
PONDEUSE, 21.
POPSTER, 17.
PORTEUSE, 21.
POSTER, 17.
PRÉPARATION REVITALISANTE, 18.
PROTECTEUR, 6.
PROTECTIONNISTE, 6.

R

RECONVERTI, 15.
RINÇAGE, 18.
RINCE-CRÈME, 18.
RINSE, 18.
RUBAN ÉTINCELANT, 11.
RUBAN SCINTILLANT, 11.

S

SALLE DE JEUX, 2.
SALLE DE JEUX AUTOMATIQUES, 2.
SALLE DE JEUX ÉLECTRONIQUES, 2.
SAUT, 12, 14.
SAUT ACROBATIQUE, 12.
SAUT ARTISTIQUE, 12.
SAUTEUSE, 13.
SCINTILLANT, 11.
SÉJOUR ÉCLAIR, 14.
SHOWER, 19.
SHOWER PARTY, 19.
SILENT POLICEMAN, 20.

SKI ACROBATIQUE, 12.
SKI ARTISTIQUE, 12.
SKI DANS LES BOSSES, 12.
SKI LIBRE, 12.
SKI STYLE LIBRE, 12.
SLEEPING POLICEMAN, 20.
SPEED BUMP, 20.
STALACTITE, 11.
STATION CARREFOUR, 16.
STATION GRAND PUBLIC, 16.
STATION POPULAIRE, 16.
STYLE LIBRE, 12.
SURROGATE, 21.
SURROGATE MOTHER, 21.

T

TINCELLE, 11.
TINSEL, 11.

U

UTÉRUS MERCENAIRE, 21.

V

VACANCES ÉCLAIR, 14.
VOYAGE ÉCLAIR, 14.

Table des matières

5 Introduction

13 Liste des abréviations

15 Dossiers terminologiques

117 Index

Déjà parus dans la même collection

Ordre chronologique

1. **Néologie en marche**, n° 1, 1973, 52 p.
2. **Néologie en marche**, n° 2, 1974, 104 p.
3. **Néologie en marche**, n° 3, mars 1974, 72 p.
4. **Néologie en marche**, n° 4, 1974, 100 p.
5. **Néologie en marche**, n° 5, octobre 1974, 88 p.
6. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 6, novembre 1975, 84 p.
7. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 7, novembre 1975, 66 p.
8. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 1, septembre 1976, XLV + 120 p.: Sciences et techniques.
9. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 2, octobre 1976, XXI + 158 p.: Forage (pétrole); tronc commun industriel.
10. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 3, septembre 1977, XIII + 136 p.: Automatique, électronique et informatique; manutention.
11. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 5 et n° 6, avril 1978, 346 p.: Le Nord et son langage (2 fascicules), par Louis-Edmond Hamelin, Université Laval, Québec.
12. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 4, septembre 1978, 181 p.: Néologie et terminologie (étude théorique) par Jean-Claude Boulanger, Office de la langue française, Québec.
13. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 8, octobre 1978, 120 p.
14. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 7, octobre 1978, XXXIV + 64 p.: Informatique.
15. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 8, octobre 1978, XIV + 144 p.: Tronc commun industriel; automatique, électronique, informatique.

16. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 9, octobre 1978, XIII + 140 p.: Automatique, informatique; manutention; tourisme.

17. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 10, octobre 1978, XIII + 156 p.: Automatique, informatique; manutention; tourisme.

18. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 11, novembre 1978, XVII + 50 p.: Informatique.

19. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 9, janvier 1979, 78 p.

20. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 12, avril 1979, XX + 214 p.: Automatique, informatique; tourisme.

21. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 13, avril 1979, XX + 106 p.: Automatique, informatique; audio-visuel; tourisme.

22. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 10, mai 1979, 64 p.

23. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 14, juin 1979, 72 p.: Informatique.

24. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 15, août 1979, XVIII + 112 p.: Automatique, informatique, mesure; audio-visuel; planche à roulettes, par Robert Lévy, Bernard Natier et Marie-Michèle de Monléon, AFTERM, Paris.

25. **Néologie en marche**, n° 17, février 1980, XVIII + 116 p.: Automatique, informatique, mesure; audio-visuel; planche à roulettes, par Robert Lévy, Bernard Natier et Marie-Michèle de Monléon, AFTERM, Paris.

26. **Néologie en marche**, n° 18, février 1980, 153 p.: Les néologismes dans l'hebdomadaire "L'Express", par Jacques Blois, Bruxelles.

27. **Néologie en marche**, n° 16, avril 1980, 158 p.: Il y a phobie et phobie, par Gilles Leclerc, Office de la langue française, Québec.

28. **Néologie en marche**, n° 19, avril 1980, et n° 20, mai 1980, 379 p. + 8 diagrammes: Le synthétiseur, terminologie néologique (2 fascicules), par Nil Parent, Université Laval, Québec.

29. **Néologie en marche**, n° 23, juillet 1980, XVIII + 96 p.: Automatique, informatique, mesure; audio-visuel; commerce, vente, publicité, par Robert Lévy, Bernard Natier et Marie-Michèle de Monléon, AFTERM, Paris.

30. **Néologie en marche**, n° 22, août 1980, 98 p.: Équipement de protection individuelle; emballage, par Henriette Dupuis et Normand Côte, Office de la langue française, Québec.

31. **Néologie en marche**, n° 21, décembre 1980, 128 p.: Néologie et communications, par André Dorval, Université du Québec, Québec.

32. **Néologie en marche**, n° 26, mai 1981, XVI + 98 p.: Automatique, informatique et mesure; audio-visuel; économie, commerce, publicité, par Robert Lévy, Bernard Natier et Marie-Michèle de Monléon, AFTERM, Paris.

33. **Néologie en marche**, n° 24, juin 1981, 154 p.: Index de Néologie en marche (Numéros 1 à 15), par Jean-Claude Boulanger, Office de la langue française, et Nicole Legris, Québec.

34. **Néologie en marche**, n° 25, juin 1981, 112 p.: Urbanisme et environnement, par Arlette Fortin, Office de la langue française, Québec.

35. **Néologie en marche**, n° 27, février 1982, 88 p.: Épuration des eaux, lagunage; fibres optiques; route, par Dominique Gendrot, Myriam Urlich et Hélène Rivkine, FRANTERM, Paris.

36. **Néologie en marche**, n° 28, 1982, 118 p.: Index de Néologie en marche (Numéros 17 à 27), par Nicole Legris, Québec.

37. **Néologie en marche**, n° 29, 1982, 98 p.: Épuration des eaux; fibres optiques; route, par Dominique Gendrot, Myriam Urlich et Hélène Rivkine, FRANTERM, Paris.

38. **Néologie en marche**, n° 30, 1982, 142 p.: Audiovisuel: techniques et technologie de l'enseignement, par Jean-Claude Boulanger (rédacteur), Office de la langue française, Québec.

39. **Néologie en marche**, n° 31, 1982, 88 p.: Épuration des eaux; fibres optiques; énergie, par Dominique Gendrot, Myriam Urlich et Hélène Rivkine, FRANTERM, Paris.

40. **Néologie en marche**, n° 32, 1982, 196 p. et n° 33, 1982, 243 p.: Mécanisation forestière (2 fascicules), par Thérèse Sicard-Lussier, Québec.

41. **Néologie en marche**, n° 34, 92 p.: Épuration des eaux; électronique; énergies renouvelables, par Dominique Gendrot, Myriam Urlich et Hélène Rivkine, FRANTERM, Paris.

42. **Néologie en marche**, n° 35, 1983, 89 p.: Épuration des eaux; électronique; énergies renouvelables, par Dominique Gendrot, Myriam Urlich et Hélène Rivkine, FRANTERM, Paris.

43. **Néologie en marche**, n° 36, 1984, 70 p.: Électronique; biotechnologies, par Myriam Urlich et Hélène Rivkine, FRANTERM, Paris.

44. **Néologie en marche**, n° 37, 1985, 122 p.: Récolte de la biomasse forestière, par Thérèse Sicard-Lussier, Québec.

45. **Néologie en marche**, n° 38-39, 1985, 183 p.: Interprétation du patrimoine, par Micheline Cayer, Office de la langue française, et le Comité de terminologie de l'A.Q.I.P., Québec.

Ordre numérique

1re série:

1. **Néologie en marche**, n° 1, 1973, 52 p.
2. **Néologie en marche**, n° 2, 1974, 104 p.
3. **Néologie en marche**, n° 3, mars 1974, 72 p.
4. **Néologie en marche**, n° 4, 1974, 100 p.
5. **Néologie en marche**, n° 5, octobre 1974, 88 p.

2e série:

1. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 6, novembre 1975, 84 p.
2. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 7, novembre 1975, 66 p.
3. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 8, octobre 1978, 120 p.
4. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 9, janvier 1979, 78 p.
5. **Néologie en marche**, série a: langue générale, n° 10, mai 1979, 64 p.

3e série:

1. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 1, septembre 1976, XLV + 120 p.
2. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 2, octobre 1976, XXI + 158 p.
3. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 3, septembre 1977, XIII + 136 p.

4. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 4, septembre 1978, 181 p.

5. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 5, avril 1978, p. 1-153.

6. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 6, avril 1978, p. 154-346.

7. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 7, octobre 1978, 120 p.

8. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 8, octobre 1978, XIV + 144 p.

9. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 9, octobre 1978, XIII + 140 p.

10. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 10, octobre 1978, XIII + 156 p.

11. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 11, novembre 1978, XVII + 50 p.

12. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 12, avril 1979, XX + 214 p.

13. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 13, avril 1979, XX + 106 p.

14. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 14, juin 1979, 72 p.

15. **Néologie en marche**, série b: langues de spécialités, n° 15, août 1979, XVIII + 112 p.

4e série:

1. **Néologie en marche**, n° 16, avril 1980, 158 p.

2. **Néologie en marche**, n° 17, février 1980, XVIII + 116 p.

3. **Néologie en marche**, n° 18, février 1980, 153 p.

4. **Néologie en marche**, n° 19, avril 1980, p. 1-192.

5. **Néologie en marche**, n° 20, mai 1980, p. 193-379 + 8 diagrammes.

6. **Néologie en marche**, n° 21, décembre 1980, 128 p.

7. **Néologie en marche**, n° 22, août 1980, 98 p.

8. **Néologie en marche**, n° 23, juillet 1980, XVIII + 96 p.

9. **Néologie en marche**, n° 24, juin 1981, 154 p.

10. **Néologie en marche**, n° 25, juin 1981, 112 p.

11. **Néologie en marche**, n° 26, mai 1981, XVI + 98 p.

12. **Néologie en marche**, n° 27, février 1982, 88 p.

13. **Néologie en marche**, n° 28, 1982, 118 p.

14. **Néologie en marche**, n° 29, 1982, 98 p.

15. **Néologie en marche**, n° 30, 1982, 142 p.

16. **Néologie en marche**, n° 31, 1982, 88 p.

17. **Néologie en marche**, n° 32, 1982, 196 p.

18. **Néologie en marche**, n° 33, 1982, 243 p.

19. **Néologie en marche**, n° 34, 1983, 92 p.

20. **Néologie en marche**, n° 35, 1983, 89 p.

21. **Néologie en marche**, n° 36, 1984, 70 p.

22. **Néologie en marche**, n° 37, 1985, 122 p.

23. **Néologie en marche**, n° 38-39, 1985, 183 p.

Remarque

La 1re série des cahiers de **Néologie en marche** (1973-1974) recensait les néologismes de la langue générale. Les 2e et 3e séries résultaient de la création du Réseau francoquébécois de néologie scientifique et technique, divisant ainsi administrativement les travaux de néologie: une première équipe continuait les dépouillements en langue générale (1975-1979), tandis qu'une seconde équipe s'occupait des langues techniques et scientifiques (1976-1979). À l'automne 1979, le regroupement administratif de tous les travaux de néologie à l'Office de la langue française au sein d'une seule équipe de recherche a amené la fusion des deux séries de **NEM** langue générale et langues de spécialités. L'équipe qui s'occupait de la langue générale a été intégrée au Réseau de néologie. Pour cette raison, la numérotation des cahiers de la 4e série poursuit celle de la 3e série.